



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
Autour de la table du Shabbat.....	27
Haméir Laarets.....	29
Bnei Shimshon	33



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Emor
13 Iyar 5782
14 Mai
2022
172

Dvar Torah

EMOR

Il est dit: «Parle aux Enfants d'Israël et dis-leur les solennités de l'Éternel, que vous appellerez comme **convocations saintes** מִקְרָאֵי קֹדֶשׁ (Mikraé Kodech)...» (Vayikra 23, 2). Ce verset de notre Paracha ouvre le chapitre relatif aux «convocations Saintes», c'est-à-dire les fêtes du calendrier juif, incluant également le Chabbath et la Mitsva de compter les jours du Omer. Le Rachbam, interprète l'expression «convocations saintes», comme «périodes de sainteté». Le terme «convocation – Kriya» appliqué aux fêtes signifiant alors «fixation du temps» pour la sainteté. Rappelons que le «temps» fut la première création de D-ieu; celle-ci est sous-entendue dans le premier mot de la Thora: «Béréshit – Au commencement» (voir le commentaire du Sforno). Par ailleurs, le terme «Olam – Monde», qui s'apparente au mot «Elem – Voile», peut être appliqué seulement à une existence possédant les dimensions d'espace et de temps; le Créateur dissimulant ainsi Sa présence par le biais de ces deux caractères (voir Tanya II, 7). Aussi, la fixation – par D-ieu et par l'homme – de moments de sainteté dans l'année, permet-elle de révéler D-ieu dans le monde, en introduisant «l'illimité» (la sainteté) dans le «limité» (le temps). Le rôle essentiel de la sanctification du temps dans le Projet divin, doit nous faire prendre conscience de l'importance de notre temps quotidien. Celui-ci peut d'ailleurs être sanctifié en fixant des moments d'étude de la Thora, comparables, d'une certaine manière, à des «convocations saintes». Ainsi, la

durée physique de notre étude atteint l'infinie, par le fait qu'elle se voit imprégnée de la Chékhina qui règne sur celui qui s'occupe de la Sagesse divine (voir Avot 3, 6). L'objet le plus précieux qu'Hachem donne aux Juifs est donc bien le temps. Aussi, chacun doit-il apprécier à sa juste mesure la valeur de ce cadeau, compter chaque jour que D-ieu lui accorde, s'assurer que ce temps n'est pas perdu, mais bien empli de son juste contenu. Chaque individu reçoit un nombre précis de jours et d'instant, celui qui est nécessaire pour mener à bien la mission qui lui est confiée. La nature humaine veut que celui qui possède des objets précieux les compte en permanence, afin de n'en rien perdre. S'il les considère réellement comme précieux, il tiendra à chacun d'eux, y compris au plus petit. C'est là qu'intervient la Mitsva de compter les jours du Omer dans le contexte des «solennités de l'Éternel»: Compter le temps qui s'écoule afin de souligner sa valeur, son importance, la nécessité de se servir pleinement de chaque jour, de chaque instant, pour se préparer au mieux à la réception de la Thora. C'est à ce propos que le Sfot Emeth nous enseigne que les jours du Omer sont comparables à des jours de 'Hol HaMoed. En effet, ils sont encadrés par des jours de sainteté (le premier jour de Pessa'h et le premier jour de Chavouot). Plus profondément, ils sont l'expression de l'union entre le profane ('Hol) et le spirituel (HaMoed), entre le «limité» et «l'illimité», un avant-goût des temps messianiques. בנ"א.

Collel

«Qu'est-ce que Pessa'h Chéni?»

Le Récit du Chabbat

Rabbi Abraham Galanti de Safed se rendit un jour chez le célèbre cabaliste Ari Hakadoch avec la requête suivante: «Rabbi! Aidez-moi à m'améliorer! Indiquez-moi comment purifier mon âme, car je suis un pécheur!» En entendant cet aveu, de l'un des plus grands Tsaddikim de sa génération, le Ari s'étonna: «Un Rav comme vous a-t-il besoin d'expiation?!» Mais Rabbi Abraham insista auprès du Ari Hakadoch. Il le savait capable de lire l'âme d'une personne grâce à la cabale. «Rabbi! Regardez mon front, et dites-moi si vous y découvrez un péché! Je vous en prie, dites-moi si mon âme est parfaitement pure!» Le Ari observa son front, et admit: «Je vois que vous avez un reproche à vous faire: vous avez une fois volé!» Rabbi Abraham ne s'attendait pas à un péché de cet ordre d'importance. Effrayé, il s'écria: «Si j'ai commis un vol, jusqu'où suis-je tombé, que vais-je devenir!» Le cœur brisé, il retourna chez

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Myriam Hagege à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Abourmade Ben Chlomo

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 21h04

Motsaé Chabbat: 22h23



1) Le trente-troisième jour du Omer (le 18 Iyar), appelé Lag BaOmer, est un jour de réjouissance en l'honneur de la Hilloula de Rabbi Chimone Bar Yo'hai (Rachbi). Rabbi Chimone Bar Yo'hai (135-170) était un géant de la Thora (Tana). Il rédigea notamment le «Zohar» qu'il reçut oralement de son Maître Rabbi Akiva. Certains ont l'habitude d'organiser une soirée spéciale d'étude en l'honneur de Rabbi Chomone Bar Yo'hai. Les passages de la Guémara et du Zohar mentionnant Rachbi y sont étudiés.

2) Lag BaOmer est l'occasion pour les enfants des écoles, ayant congé ce jour-là, de faire d'immenses brasiers. Ces feux de joie symbolisent la Thora de Rabbi Chimone Bar Yo'hai et évoquent son œuvre maîtresse, le Zohar, dont le nom signifie Splendeur et Lumière en référence à la partie cachée de la Thora. Les enfants ont aussi l'habitude de jouer à l'arc et aux flèches. L'origine de cet usage est lié à un récit selon lequel aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de Rabbi Chimone Bar Yo'hai (Yerouchalmi Bérakhot 9, 2). Il faut préciser que le mot hébreu «Kéchet» désigne aussi bien l'arc-en-ciel que l'arc de l'archer. Cette dernière interprétation rappelle aussi l'épopée de la guerre de Bar Ko'hba contre les Romains.

3) Un autre usage, très répandu en Israël, veut que la première coupe de cheveux d'un garçon ('Halakhé), se fasse à Méron, sur la tombe de Rabbi Chimone, à l'âge de trois ans. Mais surtout Lag BaOmer est l'occasion de pèlerinages, à Méron près de Safed où se trouve la tombe de Rabbi Chimone Bar Yo'hai. On ne dit pas de supplications (Ta'hanounim) depuis la prière de Min'ha de la veille de Lag BaOmer et jusqu'à la fin de Lag BaOmer. Les Séfaradim pourront se couper les cheveux et la barbe dès le lendemain matin, trente-quatrième jour du Omer, jour où cessa l'épidémie qui vit la disparition des vingt-quatre mille élèves de Rabbi Akiva.



La perle du Chabbath

Le trente-troisième jour du Omer (Lag BaOmer) [cette année, le jeudi 19 mai] marque la fin de l'épidémie mortelle qui sévit sur les 24.000 élèves de Rabbi Akiva [voir **Yebamot 62b**]. Il coïncide également avec la Hiloula de Rabbi Chimone Bar Yo'haï. Ce jour de fête et de joie (comme l'a demandé le maître de la Michna), bien qu'étant d'ordre rabbinique, se trouve en allusion dans la Thora. Essayons d'entrevoir quelques indications: **1)** Il y a trente-trois lettres dans le texte qui énonce la Mitsva du «Compte du Omer», en allusion à Lag BaOmer: «**Vous compterez, depuis le lendemain du Chabbath [Pessa'h], depuis le jour où vous apporterez le Omer** וספרתם לכם ממוחרת השבת מיום וספרתם לכם ממוחרת השבת מיום...» (Vayikra 23, 15) [**Hatam Sofer**]. **2)** Il existe deux versets dans la Thora qui font allusion à Lag BaOmer. Le premier concerne le monticule érigé par Yaacov et Lavan avant le départ du Patriarche de 'Haran: «...Ce tas [de pierres] - Gal גל (formé des mêmes lettres que לג Lag [33]) - est un témoin entre nous deux, dès aujourd'hui» (Béréchit 31, 48). Le second concerne le dévoilement des Secrets de la Thora: «**Dessille-moi les yeux** גל עיני (Gal Enai) pour que je puisse contempler les Merveilles de Ta Thora» (Téhilim 119, 18). La relation entre les deux textes, par rapport à Lag BaOmer, est la suivante: Lorsqu'un Juif étudie la Thora avec abnégation (Kabalat Ol) au point de se séparer des plaisirs de ce Monde (les pierres du monticule sont comparées aux lettres de la Thora d'après le Séfer Yétsira. Ces pierres [la Thora] séparaient Yaacov, prototype du Talmid 'Hakham, d'avec Lavan, symbole des plaisirs matériels), alors Hachem le conduit dans les Profondeurs de la Thora, que dévoila Rabbi Chimone Bar Yo'haï, le jour de sa disparition, à Lag BaOmer [**Likouté Si'hot**]. **3)** Les jours du Omer sont des jours de jugement et de rigueur, car ils sont sous l'influence du Nom divin Elokhim אלקים, le nom de la «Midat Hadin» (l'Attribut de Rigueur). Le «radoucissement» de cette période s'opère par la permutation des lettres de ce nom avec les lettres qui les précèdent. Les lettres extrêmes restent échangées car le Aleph n'est précédé d'aucune autre lettre et le Mem final permute avec le Mem simple qui redevient final en fin de mot. Seules les trois lettres centrales permutent: le ל avec le כ, le ה avec le ד et le י avec le ט. Les lettres obtenues totalisent une valeur numérique de 33 (20 + 4 + 9) qui indique le temps nécessaire pour radoucir les «Sévérités» de la période du Omer. Ces trois lettres sont les initiales issues du texte de Chir Hachirim (1, 2): «**Ki Tovim** דודקה מייאין - כי טובים ידוך מייאין - car tes caresses sont plus délicieuses que le vin», allusion à la transformation du Din (le vin) en Miséricorde (les caresses). Ce «radoucissement» s'effectue en trois étapes: Kaf כף: valeur numérique 20 (allusion surprenante au Yom Haatsmaout qui tombe précisément le vingtième jour du Omer), Teth טית: valeur numérique 9 (allusion à Pessa'h Chéni, 9 jours après Yom Haatsmaout) et Daleth דלת: valeur numérique 4 (allusion à Lag BaOmer, 4 jours après Pessa'h Chéni) [**Chla**]. **4)** Le trente-troisième mot de la Thora est le mot Tov - טוב (Bon), qui désigne la Lumière Originelle: «D-ieu vit que la Lumière était bonne טוב». Aussi, après avoir arrangé les principales Midot (Emotions) du cœur durant les trente-deux premiers jours du Omer (32 est la valeur numérique de Lev לב - cœur), commence une période de 17 jours (17 est la valeur numérique de Tov - טוב) de préparation au Don de la Thora, appelée Lumière את האור [Et HaOr - Et la Lumière] a pour valeur numérique 613) [**Béné Issakhar**].

lui, se revêtit d'un sac et se couvrit de cendre, puis convoqua les ouvriers de son atelier. Ceux-ci s'étonnèrent des voir leur employeur en deuil. Qu'était-il arrivé à ce Tsaddik qui était un grand érudit, mais avait ouvert un atelier de tissage pour ne pas profiter de sa Thora? Rabbi Abraham expliqua à ses ouvriers: «Je ne suis qu'un être humain, et j'ai pu me tromper en vous payant votre salaire. Je ne voudrais pas souffrir dans le Guehinom après ma mort pour cela. Je vous prie donc, de toujours me déclarer franchement si je vous dois ne fût-ce qu'un sou. Si vous êtes prêts à le faire, vous pouvez continuer à travailler chez moi. Sinon, je ne suis pas intéressé à vous employer.» Étonnés de cette demande, les ouvriers lui répondirent: «Rabbi, pourquoi tenez-vous à ce que nous vérifions chaque souque vous nous donnez? Jusqu'à présent, nous avons toujours été payés largement pour notre travail. Notre salaire est largement suffisant, et nous avons même réussi à mettre de l'argent de côté... Nous affirmons que nous aimons travailler chez vous. Aucun d'entre nous n'a songé à vérifier s'il n'avait pas travaillé une minute de trop! Nous n'avons jamais pensé à faire de compte si exact!» «A présent, je comprends comment j'ai commis ce grave péché de vol!» s'écria Rabbi Abraham. «Nous n'avons jamais fait de compte exact de votre salaire! Eh bien, voilà! Je dépose là, devant vous, une grande somme d'argent. Je vois en supplie, prenez chacun ce qui vous est dû, et pardonnez-moi pour cette grave erreur de ma part!» Rabbi Abraham déposa de nombreuses pièces sur la table, et les supplia. «Prenez, prenez, je vous en prie!» Mais aucun des ouvriers ne s'était jamais senti lésé, et aucun ne toucha l'argent. Le Tsaddik continua à insister: «N'hésitez pas! Prenez ce qui vous est dû!» Finalement, une femme s'approcha de la table et prit deux sous. Ce n'est qu'après les avoir entendu dire: «Rabbi! Nous vous certifions que nous vous pardonnons s'il y a jamais eu une erreur!» que Rabbi Abraham se tranquillisa. Dès que les ouvriers le quittèrent, il se rendit chez le Ari: «Je vous en prie» lui dit-il, «Regardez mon front à nouveau, et dites-moi si vous remarquez encore des signes de ce péché de vol». Le Ari déclara après l'avoir observé: «Je n'en vois plus aucun signe!» Puis il ajouta: «Savez-vous de quoi vous étiez coupable? Une de vos ouvrières, spécialiste en tissage, aurait dû recevoir un salaire de quelques sous plus élevé que celui des autres employés.

En la payant comme une tisseuse ordinaire, vous l'aviez en quelque sorte volée! Dès qu'elle a pris les quelques sous de différence, les signes de péché ont aussitôt disparu de votre front. Il ne vous manquait que deux sous pour purifier votre âme!»

Réponses

Pessa'h Chéni signifie le «Second [sacrifice de] Pessa'h». Il marque le jour où quelqu'un qui n'avait pas pu participer au sacrifice de Pessa'h en temps voulu (le 14 Nissan) pouvait accomplir la Mitsva exactement un mois plus tard - le 14 Yiar. Quelle est l'origine de Pessa'h Chéni? Un an après la Sortie d'Égypte, Hachem ordonna aux Enfants d'Israël d'offrir le Korban Pessa'h l'après-midi du 14 Nissan et de le consommer ce soir-là, grillé au feu et accompagné de Matsa et du Maror, comme ils l'avaient fait un an auparavant juste avant de quitter l'Égypte. «Il y eut cependant des hommes qui s'étaient rendus impurs au contact d'un cadavre et qui ne purent donc pas préparer l'offrande de Pessa'h ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moché et Aaron... et ils dirent: "Pourquoi serions-nous privés d'apporter l'offrande de D-ieu en son temps, seuls parmi les Enfants d'Israël?"» (Bamidbar 9, 6-7). En réponse à leur requête, Hachem fit du quatorzième jour de Yiar un «second Pessa'h» (Pessa'h Chéni) pour quiconque avait été dans l'incapacité d'apporter le Korban Pessa'h en son temps, le 14 Nissan. Qui étaient ces hommes devenus impurs? Différents points de vue sont rapportés par le Talmud [voir **Soucca 25a-25b**]: a) les porteurs du cercueil de Yossef. b) Michaël et Elitsafane, les cousins d'Aaron, qui furent chargés d'inhumer Nadav et Avihou (voir Vayikra 10, 4). c) Ceux qui s'occupèrent d'un «Met Mitsva» (un mort qui n'a personne d'autre disponible pour l'enterrer). Qui était concerné par Pessa'h Chéni? D-ieu répondit à Moché: «Parle ainsi aux enfants d'Israël: Si quelqu'un se trouve souillé par un cadavre, ou sur une route éloignée, parmi vous ou vos descendants... c'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils le feront (le Korban Pessa'h).» Dans le langage de la Michna [**Pessa'him 9, 1**]: «Celui qui était rituellement impur ou sur une route éloignée (du seuil de la cour du Temple et au-delà) et n'a pas observé le premier Pessa'h doit observer le deuxième Pessa'h. Si quelqu'un a involontairement oublié ou a été empêché en raison de circonstances indépendantes de sa volonté et n'a pas observé le premier Pessa'h, lui aussi doit observer le deuxième Pessa'h.» Quelle est la différence entre le premier Pessa'h et le second Pessa'h? «Le premier Pessa'h, (au moment de l'abattage du sacrifice), il est interdit de posséder du 'Hamets ... Et le deuxième Pessa'h, il est permis à quelqu'un d'avoir à la fois du 'Hamets et de la Matsa avec lui dans la maison. (Une autre différence est que le sacrifice offert le) premier (Pessa'h) nécessite la récitation du Hallel lorsqu'il est mangé tandis que le second (Pessa'h) ne nécessite pas la récitation du Hallel lorsqu'il est mangé...» [**Michna 3**]. Quel est le statut de Pessa'h Chéni? Les Sages de la Guemara évoquent trois statuts possibles de Pessa'h Chéni: **1)** Il s'agit d'une fête à part entière (Réguel Mipné Atsmo). **2)** Il s'agit d'un rattrapage du premier Pessa'h (Tachloutim). **3)** Il s'agit d'une réparation du premier Pessa'h (Tikoun). Chacun de ces points de vue conduit à conséquences halachiques différentes [voir **Pessa'him 93a**]. Quelles leçons nous apprend Pessa'h Chéni? Rapportons deux enseignements: **1)** Rabbi Yossef Its'hak de Loubavitch avait l'habitude de dire: «Pessa'h Chéni enseigne qu'une situation n'est jamais désespérée», il n'est jamais trop tard car il est toujours possible de rectifier les choses. **2)** L'Exil ressemble à un état d'impureté ou à un éloignement de la source de la sainteté - les situations où s'applique Pessa'h Chéni. Le Commandement de Pessa'h Chéni ne fut dévoilé qu'à la suite de l'exigence prononcée «des hommes qui s'étaient rendus impurs au contact d'un cadavre...: "Pourquoi serions-nous privés..."» De même, Hachem attend de nous que nous réclamions avec insistance la Guéoula du Peuple Juif pour nous envoyer le Machia'h [**Séfer Hasi'hot**].

PARACHA EMOR 5782

FACE A LA VIE

La Paracha *Emor* commence par cette phrase - « Dieu dit à Moïse : Parle aux Cohanim (prêtres) fils d'Aaron » - Ne savons-nous pas que les prêtres sont uniquement issus des fils d'Aaron et de leurs descendants ? Cette seule précision incite nos Sages à tirer la leçon suivante : ne sont dignes d'être des prêtres que ceux qui suivent l'exemple d'Aaron, « aimant la paix et poursuivant la paix », selon une belle formule des Pirqué Avot.

La législation juive élève la sainteté au rang d'une institution pour le peuple entier qui est considéré comme une nation de prêtres et un peuple saint : *mamlékhèth kohanim vegoy qadosh*, et elle impose des normes particulières à chacune des trois catégories qui le composent : Israélites, lévites et prêtres. Après avoir spécifié les devoirs de sainteté des deux premières catégories au début du livre de *Vayiqra* (le Lévitique), la Torah s'adresse aux *Cohanim* pour leur préciser les ordres les concernant, notamment en matière de pureté et d'impureté.

Ce n'est pas un hasard si la Paracha *Emor* réunit dans une même préoccupation des lois du deuil et la joie des fêtes : cette proximité nous fournit une image de la vie qui n'est pas totalement triste ou catastrophique, ou bien totalement heureuse et euphorique. La tristesse et la joie coexistent et font partie de la vie.

LE MONDE DES ACTIONS

Les actions des hommes peuvent être classées en deux catégories du point de vue de la responsabilité : les actes conscients accomplis avec préméditation et les actes accomplis par inadvertance ou par ignorance.

Dans les deux cas, tout acte acquiert une valeur en lui-même. Il acquiert une existence indépendante de celui qui l'accomplit. C'est ce qui explique que même pour un acte accompli par inadvertance ou par ignorance de la loi, il faille apporter un sacrifice au Temple de Jérusalem.

Pour illustrer cette classification, nos sages donnent l'exemple d'un travail interdit le jour du Chabbat. Si par inadvertance j'allume un feu le saint jour du chabbat, mon action ne présente en elle-même aucun caractère grave, et apparemment, je ne porte tort à personne. Cependant, la Torah m'oblige à une réparation en apportant un sacrifice, car j'ai dérangé l'ordre du monde, mon acte a entraîné des conséquences néfastes même si je n'en suis pas conscient.

Tout acte est sous-tendu par une pensée. Le Tribunal humain ne peut condamner un individu que sur ses actes et non sur ses pensées, c'est à dire quand ses pensées ne se traduisent pas en acte. Seul le Tribunal Céleste peut sonder le cœur et les reins et déceler une intention coupable. C'est ainsi que Dieu seul peut édicter le dixième commandement « Tu ne convoiteras pas la femme du prochain, la maison du prochain... » La convoitise est interdite même si elle demeure au niveau de la pensée.

L'HOMME, MAÎTRE DU TEMPS

Après avoir développé la notion de sainteté à propos des Cohanim et des bêtes à sacrifier, la Paracha *Emor* va parler des fêtes de l'année, de ces « rendez-vous de sainteté » au cours desquels la communauté d'Israël a l'occasion de se sanctifier et de sanctifier le Nom de Dieu. Ce n'est pas le calendrier qui détermine les temps de sainteté mais la communauté d'Israël : *Ashèr tiqreou otam*, « Voici les solennités de l'Eternel, les convocations saintes, que **vous proclamerez** en leur saison » (Lv 23, 4).

Ce sont les hommes qui proclament les rendez-vous avec Dieu. Comment cela, puisque les dates des fêtes sont fixées par la Torah ! En fait, les dates du calendrier comportant douze mois lunaires, dépendent de la fixation du **Roch Hodech**, le premier jour du mois ; or la proclamation du début de chaque mois est du ressort du Grand Sanhédrin de

ÊTRE UN MODELE POUR LES AUTRES

Dieu se trouve sanctifié, lorsque par suite de notre comportement, il en arrive à être aimé par ceux qui nous voient agir. Les **Pirké Avot** (Maximes des Pères) qui sont lus lors des six Chabbat qui séparent la fête de Pessah de celle de **chavouot**, nous aident à mieux comprendre qu'il ne suffit pas de ne pas profaner le Nom de Dieu mais qu'il y a lieu d'agir positivement et de le sanctifier aussi, par notre comportement propre et notre comportement vis-à-vis d'autrui. Les 49 jours qui séparent **Chavouot**, la fête de la moisson des blés, du lendemain de Pessah, début de la moisson de l'orge, ces sept semaines sont donc une période de préparation pour recevoir la Torah. En effet **Chavouot**, la fête de la moisson des blés est aussi selon la tradition, le jour du don de la Torah au cours duquel nous lisons solennellement les Dix Commandements lors de la prière du matin.

LES MONDES D'EN HAUT SE NOURRISSENT DES MONDES D'EN BAS

Sur le plan symbolique, l'orge nourriture de l'animal représente l'esprit animal instinctif, qui agit selon les besoins immédiats que sont la faim et la soif et le besoin de se reproduire. Tandis que le blé représente la nourriture de l'homme, nourriture matérielle mais aussi la nourriture spirituelle. En reliant **Pessah** à **Chavouot**, la Torah a voulu montrer l'importance de la vie matérielle par rapport à la vie spirituelle.

Le Rabbi de Loubavitch illustre ce propos par l'histoire d'un vieillard qui vivait tout à fait à l'écart des choses de ce monde, ne consacrant que très peu de temps à la nourriture et à autrui. Quand le Baal Chem Tov en visite dans ce village, entra dans la pièce de la synagogue dans laquelle le vieillard étudiait, il s'enquit de sa santé. Le vieillard outré lui fit signe de sortir. Le Baal Chem Tov lui dit alors « Rabbi, pourquoi ne pas donner à Dieu ce dont Il a besoin pour subsister, pour habiter ici-bas ? » Etonné de voir un paysan lui parler de Dieu, le vieillard tendit l'oreille.

Pour comprendre la relation et la portée de la réflexion du Baal Chem Tov, le Rabbi de Loubavitch cite le Psaume 22 **veata qadosh yoshève tehiloth israël**, « et Toi, Tu es Saint, Tu habites au milieu des louanges d'Israël » (Ps 22,4) c'est-à-dire : **Toi**, le Maître de l'univers qui est **Saint**, c'est à dire « séparé du monde », comment peux-Tu « habiter » ce monde parmi les êtres humains ? La réponse donnée par le Roi David « C'est grâce aux **louanges** et à la gratitude qu'expriment **les Enfants d'Israël** pour la santé et la subsistance que Tu leur dispenses en abondance ».

LES QUALITES HUMAINES.

Les **Pirké Avot** sont une véritable encyclopédie en miniature dans lesquels on peut trouver tous les fondements et les principes de la Torah qui aident l'homme, s'il le désire, à devenir un parfait serviteur de Dieu et un homme parfait, c'est à dire le plus parfait possible. Dès l'ouverture des **Maximes des Pères** figure la transmission de la Torah donnée au Sinaï et les trois principes sur lesquels repose le monde et sans lesquels il n'existerait pas de civilisation hébraïque : « Le **monde tient** (**'omèd**) sur trois choses : **'al haTorah**, **'al ha'Avodah** ve'**al Guemilouth Hassadim**, la Torah, le Service, la Charité-Amour » : (paroles de Chimon Hatsadiq), que l'on traduit également par « la Torah, le culte et la bienfaisance ». Ces trois principes sont soutenus par trois autres principes tout aussi importants « Le monde **tient** (se maintient) par trois chose **'al haDine**, **'al haEméth** ve'**al haShalom** : « la Justice, la Vérité et la Paix » (paroles de Chimon fils de Rabban Gamliel). Toutes les autres maximes concernent les qualités qu'il faut acquérir et les défauts qu'il faut éviter si l'on veut être un homme digne de ce nom et un véritable serviteur de Dieu. Pour la Torah l'action humaine est importante mais elle possède davantage de valeur si elle est accomplie avec l'intention de servir l'Éternel. Et elle est au service de l'Éternel quand elle est d'abord au service de l'Autre homme ! On comprend mieux le lien entre les principes de sainteté de l'action humaine et la célébration des fêtes qui doivent être une occasion de se sanctifier en pensant à ceux qui sont dans le besoin et n'ont pas la possibilité de profiter des jours de fêtes dignement (le pauvre ou l'étranger), et donc en les aidant de telle manière que pour eux aussi la joie soit entière dans les manifestations matérielles de la fête. Comme disait Rabbi Israël Salanter : « Les besoins matériels de mon prochain sont pour moi des besoins spirituels »



La Parole du Rav Brand

Quelques versets dans Emor regroupent plusieurs mitsvot: a) Aucun animal âgé de moins de sept jours ne saurait être offert en sacrifice ; b) On ne l'immolera pas le même jour que sa mère ; c) Il faudra l'offrir avec l'intention d'être agréé par D.ieu ; d) Le peuple juif a l'obligation d'accomplir l'ensemble des mitsvot et de reconnaître l'Eter-nel comme D.ieu ; e) Et ne pas profaner le Nom de D.ieu, mais au contraire Le sanctifier. Et tout cela, comme il est dit : « Un veau, un agneau ou un chevreau, quand il naîtra, restera sept jours avec sa mère ; dès le huitième jour et les suivants, il sera apte à être offert à D.ieu en sacrifice consumé par le feu. Veau ou agneau, vous n'égorgeriez pas un animal et son petit le même jour... Quand vous offrirez à D.ieu un sacrifice d'actions de grâces, vous ferez en sorte qu'il soit agréé... Vous observerez Mes commandements, et vous les mettrez en pratique ; Je suis D.ieu. Vous ne profanerez point Mon saint nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël ; Je suis D.ieu... » (Vayikra 22,26-32).

Pourquoi ces mitsvot sont-elles rassemblées ? La Torah interdit de tuer l'agneau le même jour que sa mère, afin d'éviter qu'il soit immolé devant sa mère, ou vice-versa : ce serait une cruauté (Rambam, Moré Nevouhim 3,48). Dans le même ordre d'idée, on pourrait suggérer que l'immoler les premiers sept jours serait cruel, car on ôte sa progéniture à la mère immédiatement après qu'elle l'a mis bas. Quant à l'interdit de profaner le Nom de D.ieu, et l'obligation de Le sanctifier, l'histoire nous en a offert des cas extrêmes : lorsque des non-juifs exigèrent, sous menace de mort, de renier les commandements de la Torah ou la foi en un D.ieu unique. Leur obéir aurait été profaner le Nom de D.ieu. En refusant de se plier à leurs cruelles demandes, des juifs ont sanctifié Son Nom – et ils le firent souvent dans des conditions terribles, lorsque ces enfants étaient massacrés en présence de leurs parents. Cela se produisit lors du célèbre récit de 'Hana et de ses sept fils (Midrach). De même, durant les croisades, d'innombrables juifs eurent à choisir entre la conversion au christianisme, ou la mort, auquel cas enfants et parents – et souvent les uns devant les autres – étaient sauvagement tués. Parfois, pour que les futurs orphelins

ne soient pas élevés dans le christianisme, les parents égorgeaient eux-mêmes leur progéniture, comportement qui provoqua une âpre controverse parmi les rabbanim (Bédek Habayt, Yoré Déa, 157).

Lisons Simon Schwarzfuchs : « Des femmes juives de Mayence jetèrent par les fenêtres des pièces de monnaie sur les assaillants, pour qu'ils soient occupés à les ramasser, le temps qu'elles égorgeaient leurs fils et leurs filles. Quand ils entrèrent dans les maisons, ils y trouvèrent ces femmes gisant dans leur sang et agonisant encore... Un juif de Coblenz égorgea le 2 avril 1265 – "le jour du massacre" et sur leur demande – sa femme et ses quatre enfants. Sauvé lui-même in extremis par quelques chrétiens, lorsqu'il consulta Rabbi Meir de Rothenburg, celui-ci statua comme suit : « S'il avait le droit de se tuer lui-même dans de telles circonstances, avait-il aussi celui de tuer d'autres personnes ? Certes, beaucoup parmi les plus grands d'Israël ont égorgé leurs fils et filles, et cela a également été le cas du grand Kalonymous... Quiconque lui imposera un châtement aura calomnié les justes anciens. Il a voulu bien faire par une abondance d'amour envers notre Créateur, que Son Nom soit béni. Il a frappé le délice de ses yeux, et ceux qu'il a tués l'ont imploré d'agir ainsi... Il ne convient pas de lui en tenir la moindre rigueur » (Les Juifs au temps des croisades).

Dans la Kina « Amarti chéou mini » de Kalonymous ben Yehouda (Mayence, 1096) récitée le jour du 9 Av, les juifs ashkénazes évoquent chaque année ces événements en pleurant. En fait, en absence du Temple, les juifs n'offraient plus de jeunes animaux comme sacrifices, mais pour l'amour de D.ieu, ils immolaient leurs propres enfants, comme voulut le faire notre père Avraham avec son fils Itshak.

L'agencement des versets cités est alors éblouissant de clarté. Au Temple, pour témoigner de son amour pour D.ieu, on offrait un agneau, à partir de son 8e jour et sans la présence de sa mère, afin de ne pas la faire souffrir. Puis, les versets abordent la sanctification du Nom de D.ieu, où en absence du Temple, on offre ce qui nous est le plus cher : nos propres enfants. Et on les immole devant les parents et avec eux...

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- L'impureté ainsi que certains défauts invalidant les Cohanim au service du Temple.
- La Torah expose ensuite certaines lois d'impureté relatives aux Cohanim, ainsi que des lois concernant la Térouma.
- Les défauts qui empêchent un animal d'être offert sur le

Mizbéa'h.

- La Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Souccot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Episode du 'mékalel', homme ayant maudit Hachem, qui fut lapidé.
- Cette Paracha se conclut par quelques lois au sujet des dommages causés par un homme.

Enigmes



Enigme 2: Qu'est-ce qui a 13 cœurs mais aucun autre organe ?

Enigme 3: Quel surnom (appellation) convient à un Lévy ou à un Israël ?



Réponses n°288 Kedochim

Enigme 1: Adam, Hava et Kaïn qui sont tous nés le même jour. Sanhedrin 38b

Enigme 2: Un seul tour, car elle est de même diamètre que la roue 1.

Enigme 3: Il s'agit de Caïn (voir Rachi 20-17) qui épousa sa sœur pour pouvoir construire le monde.

Rébus : Lots / Thé / Chat / Quai / Roux / Iche / Bas / Amis / Tôt

Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison, la Torah a-t-elle besoin de préciser que les Cohanim sont les fils d'Aaron : «émor el hacohanim Béné Aharon... » (21-1). Cela paraît en effet superflu, car nous le savions déjà des parachot précédentes ?

2) Concernant le sujet de «chéère bassar» (proches parents) qui décèdent (et pour lesquels le Cohen peut se rendre impur), la Torah devance la mère ("lémo") et ainsi le genre féminin, au père ("léaviv") du genre masculin. Quelle en est la raison (21-2) ?

3) Il est écrit (21-5) : « lo yikrékhou kor'ha bérocho oufate zékaname lo yégale'hou ». Quel intérêt pourrait susciter la pousse des cheveux ? Celle-ci serait-elle l'indice de quelque chose de particulier ?

4) Il est écrit (21-9) : « Oubate iche cohen ki té'hel liznote ... baèche tissaref ». Pourquoi cette fille de Cohen est-elle condamnée à mort ("mine hatorah") spécialement au moyen du feu ?

5) Le nom de la mère du «mékalel» (le blasphémateur) est Chlomite bat Divri (24-11). Que nous apprend ce nom ?

6) Pourquoi l'épisode du «mékalel» est-il suivi des lois concernant celui qui blesse et tue son prochain (24-16,17) ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un feuillet ou pour recevoir chaque semaine Shalshelet News par mail :

Shalshelet.news@gmail.com

Quelle bénédiction récite-t-on sur la Matsa après Pessa'h ?

Selon plusieurs décisionnaires la bénédiction sur la Matsa est "Hamotsi" tout au long de l'année [Kenesset Haguedala; Beth David 70 et 83 ; 'Houkat Hapessa'h 482,1]. Ainsi est la coutume des Ashkénazim. [Voir Piské tchouvate 168,13 note 99] D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h, on récite "Mezonot" [Mich'ha Déraboute 1 Siman 168,6 ; Chermeh Oumaguen 1 ch 34-36]. Ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés Séfarades [Ma'hazik Berakha 158,5 qui conclut toutefois qu'il convient de retenir l'opinion du Beth David ; Ateret Avote 2 perek 22,73 ; Voir toutefois le Alé Hadass 4,2 qui rapporte que le Minhag à Tunis est de réciter Motsi sur la Matsa après Pessa'h].

Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint D. ne rentrera pas a priori dans le doute et fera Motsi sur un petit morceau de pain afin d'acquiescer la Matsa, ou fixera son repas sur la Matsa, en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs (ce qui correspond à ~70g de Matsa soit environ 2 Matsot machines puisqu'un Kazayit en volume de matsa (27cm3) correspond à ~11g de Matsa) [Ma'hazik Berakha 158,5 ; Ye'havé Daat 3,12 ; Or Létsion 2 perek 12,3; Caf Ha'hayime 158,43 qui conclut que cela est même impératif (et qu'il ne s'agit pas d'une simple mesure de rigueur) et ainsi procédait le Rav Ovadia Yossef Zatsal (Or'hote Marane Tome 2 perek 13,8 page 498/499)].

Aussi, celui qui mange la Matsa toute l'année (à la place du pain) pour des questions de santé fera Motsi [Yalkout Yossef T.3 page 126].

Certains ont l'habitude de consommer la Matsa le jour 14 iyar en souvenir de Pessah Chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz il convient de la consommer au cours de la soirée du 15 Iyar étant donné qu'à l'époque, c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa [Voir Aloni Bayit Néeman Parchat Emor (Aloni 62 et 5) au nom de son père Rav Matsliah Mazouz qui déduit cela des propos du Rambam].

David Cohen

La Question

La paracha de la semaine nous fait état des différentes fêtes d'Israël. Toutefois, avant de les énumérer, la Torah commence par nous évoquer le commandement du Chabbat. De plus, alors que celle-ci nous fait référence au lendemain du 1er yom Tov de Pessah, la Torah choisit de le définir et de le nommer "le lendemain du Chabbat". Dès lors, il y a lieu de se demander quel lien intrigue si fortement ses deux événements au point de rendre les fêtes juives quasiment indissociables du Chabbat ?

Pour répondre à cela, il est intéressant de se pencher sur les spécificités complémentaires de ces deux commémorations. En effet, nos fêtes ont été instituées suite à des événements surpassant la nature, dont Israël fut le bénéficiaire (c'est pour cette raison que seul Israël a la légitimité d'en fixer la date, quand bien même cette délibération serait en contradiction avec

la réalité naturelle du cycle lunaire). A l'inverse, le Chabbat est une proclamation de la création du monde par Hachem en 7 jours, où, au septième jour, Il cessa d'ajouter toutes modifications aux lois et cycles naturels qu'Il avait fixés. Ainsi, lorsqu'Il est question de nous établir la liste des fêtes, centrées sur l'amour d'Hachem pour Son peuple, (comme nous le disons dans la Amida spécifique des fêtes), le verset commence par nous mettre en avant la dimension universelle d'Hachem, créateur et régent des lois naturelles. Par ce procédé, nous devenons à même d'estimer à leur juste valeur et dans toutes leurs profondeurs les différentes transgressions à celle-ci qu'Hachem réalise pour la spécificité de Son peuple. Ce peuple qui porte également en lui la capacité de supplanter la nature, afin de permettre une connexion complète et sans limite avec Hachem..

Les Racines D'Ichai

Chapitre 1

« Quel est le droit chemin auquel l'homme doit s'attacher ? Rabbi Eliezer dit : [avoir] un bon œil » (Avot 2,9).

Voici, selon nos Sages, ce qui coula la vie à Elimélekh, fils de Nahchon ben Aminadav. Pour rappel, un avis dans la Guemara (Sota 37a) stipule que Nahchon fut le premier à se jeter dans les eaux de la mer Rouge, ce mérite ayant contribué au miracle. Par ailleurs, sa sœur, Elichéva, n'était nul autre que l'épouse d'Aharon, frère de notre maître Moché. Cela nous donne une petite idée de la lignée prestigieuse à laquelle appartenait Elimélekh, d'autant plus qu'il bénéficia apparemment d'une longévité extraordinaire, ayant vécu à l'époque des Juges, soit plus de trois cents ans après la sortie d'Egypte !

Pourtant, cela ne l'empêcha pas d'abandonner la

Terre sainte, lorsqu'une famine s'y déclara, au profit des contrées de Moav. Certes, Avraham lui-même n'avait pas hésité à se rendre en Egypte, étant donné qu'à son arrivée en Kénaan, le pays était ravagé par la famine. Seulement, il était loin de disposer d'autant de ressources qu'Elimélekh. Nos Sages révèlent ainsi que ce dernier était nanti d'une fortune considérable qu'il ne souhaitait partager avec personne. Or, comme nous l'avons évoqué la semaine dernière, Elimélekh vivait à une époque troublée, où les dirigeants avaient du mal se faire respecter. Il était donc fort probable que les plus nécessaires, poussés par la disette, le dépossèdent de tous ses biens tout en échappant à la justice. Raison pour laquelle il décida de partir. Et c'est cette avarice, combiné à la perte de protection de la Terre sainte, qui lui coula la vie (Malbim).

Il existe toutefois une explication un peu plus profonde concernant les agissements d'Elimélekh, et

Jeu de mots

En général, les hommes d'honneur sont généreux

Devinettes

- 1) Quelle est la définition précise d'une « zona » ? (Rachi, 21-7)
- 2) Même question pour une « halala » ? (Rachi, 21-7)
- 3) Le cohen devrait être kadoch pour nous. Comment ceci se matérialise dans les faits ? (Rachi, 21-8)
- 4) Le cohen Gadol endeuillé ne devra pas se laisser pousser les cheveux. A partir de combien de jours cela s'appelle qu'il se laisse pousser les cheveux ? (Rachi, 21-10)
- 5) A part « pain », quel sens peut avoir le mot « lé'hem » ? (Rachi, 21-17)
- 6) Un cohen « saroua » ne peut pas faire la avoda. Qu'est-ce que « saroua » ? (Rachi, 21-18)

Réponses aux questions

- 1) L'expression « Béné Aharon » vient ici enseigner aux Cohanim le message suivant : « Cohanim, ce n'est pas parce que vous avez de la kédoucha, des mitsvot et des privilèges supplémentaires par rapport aux autres Béné Israël, que vous en êtes en droit d'apparaître fièrement (risquant ainsi de tomber dans l'orgueil). Sachez en effet que c'est uniquement du fait que vous êtes les « Béné Aharon » (et que vous bénéficiez donc du mérite d'Aharon votre père) et non par vos propres mérites et efforts personnels, que vous avez acquis ce statut de kédoucha qui vous hisse au-dessus du peuple ! (« Agra dékala », Rav Tsvi Elimélekh de Dinov, auteur du "Béné Issachar").
- 2) C'est pour nous enseigner que la femme vit généralement moins longtemps que l'homme, du fait que la santé de celle-ci est plus fragilisée par les accouchements, des maux et multiples douleurs souvent liés aux bouleversements du métabolisme du corps. (Even Ezra, Tossefot, traité Kétouvet p.52 au nom du Yérouchalmi)
- 3) Les grands Tsadikim (mekoubalime) versés dans la « hokhmat hapartsouf » (sagesse permettant de « lire » sur les traits du visage la personnalité d'un individu) peuvent sonder et déceler :
 - Les pensées d'une personne à partir du type de chevelure de celle-ci (et en observant la manière dont ses cheveux poussent). (Gaon de Vilna, Pirouch sur Chir Hachirim)
 - Ses traits de caractère (tempérament, midot) et les facultés dont Hachem l'a pourvu. (Zohar, 'Hélek 3, p.129)
- 4) Sa condamnation à mort passe par le feu, du fait que la plupart des tâches effectuées par les Cohanim (dont elle descend) passent également par l'utilisation et l'action du feu ! (Baal Hatourim).
- 5) Le prénom « Chlomite » s'apparente au mot « Chalom ». Cela vient nous apprendre que cette femme avait la très mauvaise habitude de saluer ("chéilate chalom") l'Egyptien avec lequel elle cohabitait finalement. « Bat Divri » : car elle parlait (« dibéra » apparenté à « Divri ») régulièrement de manière indécente (manque de tsnout pour une Bat Israël) avec l'Egyptien. (Pirouch du Rokéa'h sur la Torah)
- 6) Car celui qui porte atteinte au kavod de Hachem et qui Le blasphème, finira par blesser, voire même tuer son prochain (comme le déclare Avraham au sujet des gens de Guérar : « Il n'y a pas de crainte de Hachem en ce lieu, et ils me tueront » !). (Rav Moché Feinstein).

qui a le mérite d'expliquer pourquoi celui-ci s'établit à Moav, alors qu'il savait très bien que le Maître du monde avait en horreur ses habitants. Car en réalité, Elimélekh avait vu grâce à un Rouah Hakodech (esprit saint) qu'une moavite allait jouer un rôle crucial dans la délivrance de ses frères. Il estima donc préférable de se mettre à la recherche de cette femme, quitte à ce que le peuple souffre une courte période, plutôt que de remédier provisoirement à leurs problèmes en les sustentant. Malheureusement, ces nobles intentions ne le sauveront pas, dans la mesure où il est possible que son jugement ait été influencé par sa cupidité. Mais surtout, il aurait dû demander conseil aux Sages de sa génération, qui lui aurait expliqué qu'on ne se mêle pas des projets divins, en particulier Elimélekh, dont le rôle était justement d'amener ses frères au repentir à travers sa fortune et son influence.

Yehiel Allouche

L'émancipation des Juifs (3/3)

La semaine dernière, nous avons évoqué l'émancipation des Juifs en France. Cette semaine, nous nous intéresserons à leur émancipation dans les autres pays européens et à l'impact sur leur pratique religieuse.

Année d'obtention de l'égalité des droits pour les Juifs	
Année	Pays
1791	France
1830	Belgique, Grèce
1832	Canada
1834	Pays-Bas
1835	Suède
1839	Empire ottoman
1849	Hambourg, Danemark
1851	Norvège
1858	Royaume-Uni
1861	Italie
1866 / 1874	Suisse
1867	Autriche-Hongrie
1871	Allemagne
1878	Bulgarie, Serbie
1890	Brsil
1917	Russie
1923	Roumanie

L'émancipation dans les autres pays européens : Les armées de la République puis de l'Empire propagent les idées de la Révolution française dont celles de l'émancipation des Juifs, là où elles contribuent à des changements de régime. En Italie, les murs des ghettos tombent ainsi qu'en Allemagne mais la chute de l'Empire amène une forte réaction, à Rome comme en Allemagne. Toutefois, peu à peu, les Juifs obtiennent l'égalité des droits tout au long du XIXe siècle, à l'exception de l'Empire russe et donc de la Pologne.

L'émancipation et la pratique du judaïsme : L'émancipation bouleverse le rapport des Juifs avec leur religion qui ne parvient plus à gouverner tous les actes de leur vie. Beaucoup conçoivent une pratique du judaïsme plus proche de la façon de vivre de leurs concitoyens non-juifs. L'émancipation en France, en Italie et en Allemagne au moins pendant l'Empire permet à beaucoup de Juifs de sortir des ghettos et contribue, à la suite de la Haskalah, au développement des judaïsmes réformé et conservateur à partir du XIXe siècle. L'émancipation contribue aussi à l'assimilation des

Juifs et parfois à leur disparition culturelle lorsque les Juifs se fondent par mariage dans la société environnante.

Évolution sociale des Juifs : Les Juifs, jusqu'alors, étaient souvent soumis à des contraintes géographiques et professionnelles : ils se voyaient interdire des villes, des régions ou des pays ainsi que des métiers. L'émancipation leur ouvre toutes ces voies et, en quelques générations, les Juifs abandonnent les villages où leur présence était séculaire comme en France par exemple, les petits villages alsaciens et les métiers où ils étaient confinés comme marchands ambulants. Très vite, ils habitent plutôt les grandes villes où les enfants trouvent de meilleures écoles et des universités et où les opportunités professionnelles sont beaucoup plus nombreuses et y exercent des professions plus prestigieuses. Au niveau international, dans la première partie du XIXe siècle, les Juifs allemands victimes de la réaction post-napoléonienne émigrent massivement vers les États-Unis et, plus tard, ce sont les Juifs de l'Empire russe.

David Lasry

Celui qui méprise les fêtes (Avot 3,11) ... Hol Hamoed (Les demi-fêtes)

La Torah nous explique que durant les fêtes de Pessah et Soukot, les premiers et derniers jours seront totalement chômés (Vayikra 23,6-8 et 34-36). La guemara (Haguiga 18a) ramène entre autres ces versets pour apprendre l'interdit de travailler à Hol Hamoed (Cf. Biour Halakha 530,1).

Il n'est pas difficile de comprendre l'importance de ces jours par le biais de l'enseignement suivant : Rabbi Elazar Hamodaï déclare que celui qui méprise les fêtes n'a pas de part au monde futur (Avot 3,11).

Les commentateurs (Rachi Sanhédrin 99a, Rabbenou Yona et Rav Ovadia de Bartenora sur Avot) interprètent le terme de « fête » comme étant les demi-fêtes où il existe également un interdit de travailler (Voir cependant des avis divergents dans Tossafot Haguiga 18a et Yérouchalmi Pessahim 6,2). En effet, il arrive souvent à l'Homme de se permettre de réaliser plusieurs actions lors de cette période, alors qu'il y a des lois bien spécifiques sur les travaux autorisés ces jours de demi-fêtes. Il convient donc, de poser les questions au Rav de peur d'en venir à les profaner. Il est d'ailleurs recommandé de marquer ces jours en multipliant les mets pour bien montrer la différence avec un autre jour de la semaine.

Par ailleurs, nous savons que le Chabbat et les jours de fêtes ont été donnés aux enfants d'Israël uniquement pour qu'ils puissent se consacrer à l'étude de la Torah (Yérouchalmi Chabbat 15,3).

Le H'ida dans son commentaire Yossef Tehilot (Tehilim 75,3) ramène au nom du Rav Yaacov Bennaïm qu'Hachem jugera l'individu sur son étude de Torah en fonction de ses moments de libre comme Yom Tov et Hol Hamoed. Si ce dernier s'y adonne convenablement, dans ce cas, même ses moments où il ne pouvait pas étudier seront décomptés comme des moments d'étude (Cf. Guilioné Hashass du rav Yossef Engel Baba Batra 4b). Il sera donc préférable d'éviter de mépriser ce moment en passant son temps à jouer aux cartes en adoptant un comportement léger. Enfin, on devra garder également à l'esprit que ces jours-là, nous sommes également jugés, à Pessah sur la récolte et à Soukot sur l'eau (Roch Hachana 16a), tous deux symboles de la Parnassa. Dans ces moments-là, chaque mitsva accomplie peut alors faire pencher la balance en notre faveur. (Pélé Yoets 'Hol Hamoed)

Pélé Yoets

Yonathan Haïk

Pirké Avot

« Rabbi Ichmaël dit : soit léger avec la tête et apaisé avec ce qui est noirci et accueille tout (l'homme avec joie) » (Avot 3,12)

Cette michna énoncée de manière énigmatique est interprétée de deux manières opposées par nos Sages.

En effet, avant même d'essayer de comprendre le message de Rabbi Ichmaël, il s'agirait de savoir à qui se réfèrent les qualificatifs utilisés.

Ainsi, selon bon nombre de commentateurs tels que Rachi et Rabennou Yona, le message de notre michna vise notre comportement envers notre environnement.

Dès lors, il faudrait comprendre cet enseignement de la manière suivante :

« sois léger avec la tête » : sois flexible avec ceux qui te sont supérieurs et en particulier les anciens ; « et apaisé avec ce qui est noirci » reviendrait à se montrer patient envers la jeunesse (ceux qui ont encore les cheveux noirs) et de manière plus générale avec tous ceux qui nous sont inférieurs.

Cependant, le Barténoura nous rapporte une seconde lecture possible de cette michna selon un angle où le principal visé serait l'homme envers lui-même. Dans ce cas de figure, le michna se comprendrait de la manière suivante : « sois léger à la tête » lorsque tu en es à tes débuts lors de tes jeunes années, tant que tu en as la

capacité avant d'avoir été usé par la vie, « et apaisé avec ce qui est noirci » reviendrait à être en paix avec soi-même, même après avoir été noirci par les turpitudes de la vie.

Toutefois, afin d'inclure simultanément la relation interne et externe de l'homme, la michna s'est évertuée à employer non seulement un langage mystérieux pouvant faire appel aux deux dimensions, mais également une anomalie grammaticale.

Effectivement, alors qu'il aurait été plus juste d'enseigner : et reçois tout homme dans la joie, la michna a privilégié la forme : « et reçois tout de l'homme ». Par ce procédé, Rabbi Ichmaël vient inclure toutes les factions faisant partie intégrante de l'homme, aussi bien dans sa relation avec lui-même que dans sa relation à son environnement.

Ainsi, l'homme qui ferait en sorte de vivre perpétuellement dans la joie, se préserverait de tout ce qui pourrait le maintenir dans un immobilisme. Cet immobilisme étant dû à la relation paralysante que pourrait entretenir l'homme avec tout ce qu'il ne maîtrise pas : son entourage (que ce soit ses supérieurs ou ses subordonnés), l'angoisse de l'inconnu du futur lors des jeunes années, ou encore la gestion des névroses qui font suite aux traumatismes du passé. Tout cela étant subtilement allusionné par rabbi Ichmaël.

G.N.

La pomme...

On raconte l'histoire suivante sur un Tsadik de Yéroushalaïm qui avait une femme de ménage non-juive. Un jour, la femme de ménage dit à la Rabanite qu'elle avait l'intention de rentrer chez elle en Europe. La Rabanite surprise et étonnée lui dit : « Pourquoi tu ne m'as pas prévenue avant afin que je puisse chercher une autre femme de ménage ? »

La femme de ménage lui répondit : « Je dois rentrer absolument auprès de ma famille. »

La Rabanite lui dit : « Si tu m'avais prévenue avant, je t'aurais acheté un cadeau de départ. »

La femme de ménage de répondre : « C'est vrai mais je viens d'avoir l'information. » Avant de partir, la Rabanite donna une pomme à la femme de ménage pour qu'elle puisse avoir de quoi manger.

Après 30 minutes, le Rav arriva à la maison et la Rabanite lui raconta ce qu'il s'était passé, à savoir que la femme de ménage dut partir et qu'avant de partir, elle lui donna une pomme. Le Rav lui dit : « Mais les pommes sont des fruits de la Chemita et c'est Assour de les donner à un Goy. Il faut se dépêcher de récupérer cette pomme. »

La Rabanite courut à la station de bus mais la femme de ménage n'était pas là. Alors, elle prit un billet,

monta dans le bus, chercha dans les rangées et finit par l'apercevoir au fond du bus. La femme de ménage, en voyant la Rabanite, sortit de son sac tous les bijoux qu'elle avait volés en disant : « Prends, prends les bijoux... » Elle craignait que la police soit là, elle pensait que la Rabanite venait pour récupérer ses bijoux. Mais cette dernière n'était pas du tout au courant que ses bijoux avaient disparu. Malgré cela, la Rabanite n'oublia pas de lui réclamer aussi la pomme !

B"H, on voit la puissance de la Hachga'ha Pratite : quand tu te bats pour faire une Mitsva, Hachem est avec toi à 100%.

Yoav Gueitz

La Force d'une parabole

Un roi avait un fils qu'il chérissait particulièrement. Un jour le prince commit une terrible faute au palais et le roi n'eut d'autres choix que de le renvoyer de la ville. Après quelques jours d'errance, il trouva grâce aux yeux d'un paysan qui vit en lui de grandes qualités. Il lui fournit donc un travail mais également un toit et de quoi se nourrir. Le jeune prince appréciait sincèrement son employeur qui était bon et généreux et le servait donc avec dévouement. Après plusieurs années, le prince qui s'était habitué à sa nouvelle vie, avait quelque peu oublié son enfance royale. Un jour, son patron décéda subitement et c'est son fils qui le remplaça. Celui-ci était mauvais et cruel et faisait souffrir le prince qui passait

maintenant ses jours à se lamenter. De son côté, le roi qui se languissait de son cher fils se mit à sa recherche sans grand succès. Il invita donc tous les sujets du royaume à se tourner vers lui en cas de différent financier ou autre, espérant ainsi que le prince entende son appel. Et effectivement, le prince qui souffrait chez son nouvel employeur se tourna vers le roi pour obtenir un traitement plus favorable de la part du jeune paysan. Il expliqua face au roi que jusqu'à présent, il jouissait d'une situation confortable chez un maître bon et généreux mais que maintenant sa situation était invivable. En entendant cette argumentation, le roi se mit à pleurer et le prit dans ses bras. " Mon cher fils, pourquoi te contentes-tu de me demander de te débarrasser de celui qui te fait du mal ! Ne languis-tu pas cette époque où tu

vivais au palais et où le royaume entier te respectait ?! Pourquoi n'aspire-tu pas à revenir à la vie majestueuse qui était la tienne dans le passé ?! "

Le Maguid de Douvna explique que face à la difficulté de la galout, on se contente parfois de prier pour obtenir une solution ponctuelle face à tel ou tel événement. Ne devrions-nous pas demander plus généralement la construction du Temple qui nous permettrait de revenir vivre dans le palais de roi au contact de notre père ?!

Nous parlons dans la Paracha du statut du Cohen et de son rôle au Beth Hamikdash. Mais plutôt que d'étudier ce texte avec nostalgie, pourquoi ne pas le lire avec l'espérance de voir rapidement le Temple reconstruit ?

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léllouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ohad souffre depuis quelque temps de forts maux de tête. Il décide un beau jour d'aller consulter un docteur pour trouver une solution. Le médecin l'ausculte et ne tarde pas à comprendre la raison de ses douleurs et lui prescrit un médicament qui le libérera de ses maux. Immédiatement, Ohad se dirige vers sa pharmacie habituelle pour y acheter le fameux remède. Joseph le pharmacien lui donne une grosse boîte en lui expliquant qu'il en aura pour un mois de traitement. Mais lorsque Joseph lui déclare qu'il lui doit 200 Shekels, Ohad est étonné d'un prix si élevé, ce à quoi Joseph lui explique qu'il s'agit d'un médicament particulier qui n'est pas pris en charge par la caisse de maladie. Joseph comprend et quand il pense à ses maux de tête, il n'hésite pas et l'achète quand même. Mais une fois arrivé à la maison, il se pose à nouveau des questions et décide d'ouvrir la boîte et de lire la notice. Et là il tombe des nues, il apprend qu'il s'agit d'un médicament prescrit pour de graves maladies. Pris de peur, il appelle Joseph et lui demande ce qu'il en est de son état. Joseph paraît tout aussi étonné et ne tarde pas à avouer qu'après 35 ans dans le métier, c'est la première fois qu'il s'est trompé et a vendu un médicament qui n'était pas le bon, il lui demande donc de venir rendre la boîte et récupérer la bonne et la monnaie car effectivement l'autre vaut beaucoup moins cher. Il lui rajoute même qu'il a bien fait de vérifier et qu'il se doit de remercier Hachem car la prise de ce comprimé aurait pu lui causer de graves séquelles et même lui coûter la vie. Ohad est tellement subjugué qu'il ne sait pas quoi lui répondre et racroche. Très énervé, il décide de ne plus jamais mettre les pieds dans cette pharmacie et range la boîte dans un coin. Quelques mois plus tard, en lisant son journal, Ohad tombe sur une petite annonce qui le surprend. Un homme explique qu'il souffre d'une grave maladie et qu'il est à la recherche du fameux médicament qui est en rupture de stock. Il est même prêt à payer plus cher tellement il en a besoin. Ohad prend donc contact avec lui et heureux de pouvoir rendre service, il propose à la personne de lui offrir la boîte car il n'en a aucunement l'utilité. Mais son interlocuteur ne voit pas les choses ainsi et il lui en est tellement reconnaissant qu'il lui glisse 1000 euros dans la poche en lui déclarant qu'il aurait été prêt à payer encore plus cher pour cette boîte qui lui sauve la vie. Mais voilà que Joseph qui a été mis au courant par on ne sait qui, rentre en scène et demande au malade de lui payer la boîte de médicaments. Personne ne comprend pourquoi il devrait lui payer mais Joseph a déjà son argumentaire tout prêt. Il explique que puisqu'il y a eu erreur lors de la vente, celle-ci est caduque et que donc le remède lui appartient encore.

Rav Zilberstein nous enseigne que bien qu'effectivement la vente est caduque, les comprimés restent en la possession d'Ohad comme l'enseigne le Chouf'han Aroukh (H" M 232). La raison est que puisqu'Ohad ne pensait jamais rendre la boîte du fait de sa colère, et que Joseph ne l'aurait jamais demandée du fait de la honte, il se trouve qu'ils ont complètement fait lyouch (abandonné l'idée de revenir sur la vente) et que donc Ohad a acquis les médicaments tandis que Joseph a acquis l'argent. Le Rav en veut pour preuve que pendant ces mois, Joseph n'est jamais venu demander son dû et c'est seulement maintenant à la vue de l'annonce qu'il lui est venu en tête de le récupérer. Le Rav rajoute que même si dans le cas où Ohad avait vendu les médicaments, on aurait pu considérer qu'il ne peut faire de business avec le bien de son ami, dans notre cas où l'argent fut donné en cadeau par reconnaissance, il n'y a aucunement lieu de dire cela. En conclusion, Ohad pourra garder l'argent et surtout la Mitsva d'avoir aidé son prochain.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Il fera la ténoufa (le balancement) du Omer... à partir du lendemain du Chabbat, le Cohen fera la ténoufa » (23,11)

Rachi écrit : « Notre verset parle du lendemain du premier jour de Yom Tov de Pessa'h (Chabbat pouvant se traduire parfois par Yom Tov, voir verset 39) car si notre verset parle du Chabbat, on ne peut pas savoir de quel Chabbat il s'agit (il y a beaucoup de Chabbatot dans l'année). »

« Et vous compterez le lendemain du Chabbat » (23,15) Rachi écrit : « le lendemain de Yom Tov ».

Les commentateurs demandent : La Guémara (Mena'hot 65-66) dit que les Baytoussim expliquaient que notre verset parle du Chabbat et donc ils commençaient le compte du Omer toujours un dimanche, et par conséquent, faisaient Chavouot toujours un dimanche.

Et nos 'Hakhamim sont intervenus pour prouver par neuf arguments que notre verset parle du lendemain du premier jour de Yom Tov de Pessa'h, soit le 16 Nissan, d'où la question : Pourquoi Rachi a-t-il choisi spécifiquement l'argument qu'il a cité ? Pourquoi cet argument plus que les huit autres ? De plus, Rava passe au peigne fin chaque argument et trouve une réfutation à chaque argument à part deux. Or, l'argument cité par Rachi fait partie des arguments réfutés par Rava, d'où la question : Pourquoi Rachi a-t-il choisi un argument qui a été réfuté ?

Pourquoi Rachi n'a-t-il pas choisi un des deux arguments qui n'ont pas été réfutés ? De plus, l'auteur de l'argument cité par Rachi est Rabbi Yossi qui lui-même cite un autre argument qui montre apparemment que Rabbi Yossi est revenu sur son premier argument, d'où la question : Pourquoi Rachi a-t-il choisi juste l'argument qui a été repoussé par son propre auteur ? De plus, le Ramban écrit que l'argument choisi par Rachi est l'argument le plus fort et c'est certainement pour cette raison que Rachi a choisi cet argument. Et le Ramban explique que la force de cet argument est que si on explique notre verset par le Chabbat, ainsi le verset, ne précisant pas quel Chabbat, sous-entendrait qu'à n'importe quel moment dans l'année le Cohen pourrait faire la ténoufa du Omer, un dimanche après un Chabbat de l'année qu'on aurait choisi et donc Chavouot n'aurait pas une date fixe, car il n'y aurait pas de date fixe à partir de laquelle on pourrait compter les 49 jours et ainsi Chavouot pourrait tomber n'importe quand dans l'année, soumis au bon vouloir de ce que l'on aura décidé et ensuite, les autres années, on ne saurait jamais quand commencer à compter, et chaque année Chavouot pourrait tomber à une période complètement différente des autres années selon le Chabbat que l'on aura décidé.

Évidemment, tout ceci est inconcevable et inacceptable. Mais faire l'éloge de cet argument ne contredirait-il pas la Guémara qui l'a au contraire réfuté ?

Le Mizra'hi répond : Commençons par ramener la réfutation de la Guémara de cet argument : « Qui a dit que c'est le lendemain du premier jour de Pessa'h ?! Peut-être que c'est le lendemain du dernier jour de Pessa'h !? »

Il y a deux sujets :

1. Notre verset ne parle pas du Chabbat.
 2. Notre verset parle du lendemain du premier jour de Pessa'h.
- À présent, on peut dire que cet argument est excellent pour prouver le premier sujet, à savoir que le verset ne parle pas du Chabbat et cela, la Guémara ne l'a pas réfuté et c'est sur cela que le Ramban fait l'éloge de cet argument.

Et ce que la Guémara réfute c'est le deuxième sujet, à savoir le fait qu'avec cet argument on ne peut pas prouver que le verset parle du lendemain du premier jour de Pessa'h car peut-être que le verset parle du lendemain du dernier jour de Pessa'h.

Et si Rabbi Yossi a ajouté un autre argument, c'est parce que celui-ci ne pouvait pas nous prouver que notre verset parle du lendemain du premier jour de Pessa'h, mais cela n'enlève pas le fait que cet argument peut tout à fait prouver que notre verset ne parle pas du Chabbat.

L'éloge du Ramban porte sur le fait que cet argument prouve que notre verset ne parle pas du Chabbat. La réfutation de la Guémara porte sur le fait que cet argument ne prouve pas que notre verset parle du lendemain du premier jour de Pessa'h car il se pourrait qu'il parle du lendemain du dernier jour de Pessa'h. Il en ressort que sur le fait de prouver que notre verset ne parle pas du Chabbat, cet argument est tout à fait valable et cela, la Guémara ne l'a jamais réfuté, et comme Rachi vient pour nous prouver que notre verset ne parle pas du Chabbat (et pas pour nous prouver que notre verset ne parle pas du lendemain du dernier jour de Pessa'h), il a choisi cet argument car comme l'a dit le Ramban, c'est l'argument le plus fort.

Le Maskil LéDavid ramène le Zohar hakadoch pour nous expliquer pourquoi la Torah a dit Chabbat alors que l'on parle du premier jour de Pessa'h : Les bnei Israël en Égypte étaient comparés à une femme Nidda qui est impure. Le jour où les bnei Israël sont sortis d'Égypte, le 15 Nissan, ils étaient à présent comparés à une femme dont l'impureté s'est arrêtée et qui, dès le lendemain, a débuté une séfira, un compte. Le Chabbat voulant dire s'arrêter, le verset s'interprète ainsi : Et vous compterez le lendemain, le lendemain de l'arrêt de votre impureté. C'est donc bien le 16 Nissan que débute le compte.

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

Emor

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Vous prendrez, le premier jour, le fruit du cédratier. »
(Vayikra 23, 40)

Nos Sages s'interrogent (Tan'houma, Emor 22) : « Pourquoi dit-on "le premier jour", alors qu'il s'agit du 15 du mois ? C'est le premier jour pour le compte des péchés. »

Dans le journal *Hasvivot* est expliqué le sens de ce concept (au nom de mon Maître Rabbi Guershon Liebman zatsal). Entre Kippour et Souccot, tous les Juifs sont occupés à accomplir des *mitsvot*, en particulier la recherche des quatre espèces. Aussi, ils n'ont pas le temps de prêter oreille aux incitations du mauvais penchant et, par conséquent, ne trébuchent pas dans le péché.

À Kippour, chacun d'entre nous se repent sincèrement et, parallèlement, prend certains engagements pour se renforcer dans son service divin. Mais, comment prolonger l'effet positif de ce jour le plus saint de l'année à l'ensemble de celle-ci, parvenir à s'en tenir à ses engagements et poursuivre son élévation ? Le Midrach nous en livre le secret : quand l'homme est occupé à exécuter les *mitsvot*, le mauvais penchant demeure impuissant.

Ceci corrobore un autre enseignement de nos Sages (*Otsar Midrachim*) selon lequel le chômage mène à l'ennui et aux pensées impures. Autrement dit l'inactivité est la porte ouverte au mauvais penchant, qui pénètre en nous pour nous faire déchoir. Le Rambam (*Hilkhot Issouré Bia* 22, 21) affirme à cet égard : « Les pensées immorales ne se renforcent que dans un cœur dénué de sagesse. » Celui qui n'empli pas son cœur de Torah et de *mitsvot* y laisse une place vacante pour le mauvais penchant.

À l'inverse, l'homme toujours plongé dans l'étude de la Torah et la recherche ou l'accomplissement des *mitsvot* ferme l'accès de son cœur au mauvais penchant. De la sorte, il ne se souille pas par le péché, reste pur et peut se vouer pleinement à la satisfaction de la volonté divine.

Ceci nous permet de comprendre la nécessité de pousser les Cohanim à faire preuve de zèle dans l'apport de l'holocauste, comme le suggère le terme *tsav*

maskil LéDavid

Comment fermer la porte au mauvais penchant



du verset « Ordonne (*tsav*) à Aharon et à ses fils ce qui suit : ceci est la loi de l'holocauste » (*Vayikra* 6, 2). Rachi explique que « le texte doit enjoindre particulièrement là, où il s'agit d'une perte d'argent ». Pourtant, comment envisager qu'Aharon et ses fils eussent fait preuve de nonchalance pour s'occuper de ce type de sacrifice du fait qu'il était entièrement brûlé et qu'ils n'en recevaient donc aucune part ? Il semble

au contraire évident que, même sans recevoir une telle injonction, ils se seraient pliés à l'ordre divin.

Cependant, le Créateur connaît les plus intimes pensées de l'homme. Il sait pertinemment qu'il a tendance à exécuter avec moins de zèle les actes desquels il ne retire aucun intérêt personnel. Or, dès l'instant où il ne s'implique pas de tout son cœur dans une action, il la réalise avec un certain degré de paresse et, dès lors, le mauvais penchant trouve le moyen de s'introduire en lui, voire de le faire fauter.

C'est la raison pour laquelle la Torah ordonne aux Cohanim d'apporter l'holocauste avec zèle, afin de ne pas laisser le temps au mauvais penchant de leur transmettre de l'engourdissement. En s'occupant rapidement de cette *mitsva*, ils chassaient cet adversaire et pouvaient se plier à cet ordre avec une grande ferveur – principe également valable pour tout Juif.

Soulignons, toutefois, que l'étude de la Torah à proprement parler ne suffit pas ; il faut lui associer celle du *moussar*. Le Saba de Kelm, Rav Sim'ha Zissel zatsal, écrit que la Torah se vexe si l'on se contente de l'étudier elle seule et ne se penche pas également sur la morale. Car celle-ci fait naître en l'homme l'aspiration de s'élever, de résister vaillamment aux épreuves et même la force de garder le silence face à ceux qui l'offensent et l'injurient.

Ainsi donc, l'étude du *moussar* permet à l'homme, tout au long de son existence, de poursuivre son élévation spirituelle. Elle est si efficace qu'une seule volonté de s'élever est déjà suffisante pour repousser le mauvais penchant et entamer la lutte permanente contre lui. De cette manière, on sera en mesure de le vaincre et de se rapprocher du Saint béni soit-Il.

20 Iyar 5782
14 mai 2022

1238

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Paris
Allumage des bougies	6:47	7:03	6:57	9:06
Clôture du Chabbat	8:03	8:05	8:06	10:23
Rabbénou Tam	8:43	8:46	8:47	11:34



Hilloulot

- Le 6 Iyar, Rabbi Yossef Meïr de Spinka
- Le 6 Iyar, Rabbi Avraham Parjin
- Le 7 Iyar, Rabbi Chlomo Ephraïm Lintchats, le Kli Yakar
- Le 7 Iyar, Rabbi Tsion Vatouri, auteur du *Beer Lé'hai*
- Le 8 Iyar, Rabbi Chaoul Cohen, président du Tribunal rabbinique de Djerba
- Le 8 Iyar, Rabbi Zondel Kroyzer, auteur du *Or Ha'hama*
- Le 9 Iyar, Rabbi Issakhar 'Haïm Aboulafia
- Le 9 Iyar, Rabbi Moché Guer Machats
- Le 10 Iyar, Rabbi Its'hak Eizik de Kamarna
- Le 10 Iyar, Rabbi Mikhaël Yaakov Israël, Rav de Rhodes
- Le 11 Iyar, Rabbi Natphati de Ropchits
- Le 11 Iyar, Rabbi Aharon Pfayfer
- Le 12 Iyar, Rabbi Messaod Abou'hatséra
- Le 12 Iyar, Rabbi Moché Zéra'h Idlits, auteur du *Or Layécharim*





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Le manque de respect mutuel

En pleine période de la supputation de l'Omer, un travail sur nous-mêmes nous est demandé. Durant sept semaines entières, il nous incombe de nous remettre en question pour purifier nos traits de caractère, afin de nous élever de plus en plus pour acquérir les quarante-huit prérequis de la Torah.

Or, parallèlement, nous nous endeuillons de la disparition des vingt-quatre mille élèves de Rabbi Akiva, disparus entre Pessa'h et Chavouot. Nos Maîtres expliquent pourquoi ces géants dans l'étude de la Torah trouvèrent la mort : « Parce qu'ils manquaient de respect mutuel. »

Réfléchissons un instant. Ces Sages ne transgressaient pas les *mitsvot* ; au contraire, ils les observaient toutes scrupuleusement. Certes, il s'agissait de Justes, de *Tanaïm*, d'éminents érudits, mais ils avaient un manquement dans le respect du prochain. Vraisemblablement, ils ne lui parlaient pas de manière suffisamment respectueuse, le blessaient et l'offensaient.

Pourtant, s'il est indéniable que le respect d'autrui représente une vertu louable, un idéal à atteindre, comment comprendre qu'une faille dans ce domaine les ait rendus passibles de mort ? En outre, comment D.ieu, en prononçant contre eux un tel décret, a-t-il pu prendre un tel risque dans la transmission de la Torah aux générations suivantes et sa diffusion au sein du peuple juif ?

Il en ressort, explique Rabbi Baroukh Mordékhaï Ezra'hi *chelita*, *Roch Yéchiva* d'Atérèt Israël, que le respect d'autrui constitue le fondement sur lequel tout le reste repose, dans l'esprit de l'enseignement de nos Sages « le *dérékh érets* précède la Torah ». Avant de se plonger dans l'étude de la Torah, de l'observer, de l'enseigner, de la développer et de s'élever par son biais, il nous appartient de corriger notre personnalité, de veiller à l'honneur du prochain et d'établir de bons liens avec lui. C'est la base, à partir de laquelle seulement on peut prendre son envol.

C'est justement pourquoi le manque de respect du prochain est si grave, parce qu'il ne s'agit pas du défaut d'une valeur accessoire, mais touchant à la base sur laquelle l'homme peut construire sa personnalité, son étude et la tradition. Aussi, la moindre faille dans ce domaine est-elle dévastatrice.

Ceci explique qu'une multitude de disciples de Rabbi Akiva mourut à cause de cela, en dépit du risque que représentait leur disparition pour la transmission de la Torah. Car, de même que les Sages nous enseignent la Torah doivent se tenir à un haut niveau spirituel, comme ces saints *Tanaïm*, ils doivent aussi se distinguer par leur finesse vis-à-vis d'autrui, exigence d'autant plus grande au regard de leur grandeur.

Par conséquent, leur manque de respect mutuel, de cette base fondamentale sur laquelle tout repose, entravait le maintien de leur Torah et de sa transmission aux générations suivantes.

La *paracha* de la semaine nous enseigne la *mitsva* de compter l'Omer. Profitons de cette période pour méditer à son sens profond et en tirer une leçon. Faisons-en un tremplin pour nous améliorer dans les relations interhumaines, progresser dans le respect d'autrui, raffiner nos traits de caractère et fuir la querelle et la haine gratuite !

Si nous sommes en mauvais termes avec quelqu'un, c'est le moment de trouver une solution, de lui demander pardon, d'ouvrir une nouvelle page dans nos relations, d'oublier le passé et de tisser des liens amicaux. Plus nous exploiterons ces jours-là pour progresser dans notre conduite vis-à-vis de notre prochain, plus nous aurons le mérite de nous préparer convenablement à la fête de Chavouot et de recevoir la Torah dans la joie.



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon consignées
par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

Les bons 50 %

Un *avrekh* me fit part de l'angoisse qui se mêlait à sa joie d'être bientôt père : d'après le résultat d'un des examens effectués sur sa femme, on avait découvert un certain problème chez le fœtus.

Il s'agissait d'un problème relativement courant qui, dans 50 % des cas, disparaît avant même la naissance. Dans le reste des cas, les enfants naissent et vivent toute leur vie avec cette anomalie.

Le futur père me demanda donc une *brakha* pour que son enfant naisse sans aucune anormalité, afin qu'il puisse étudier la Torah dans les meilleures conditions.

En entendant une demande aussi touchante, témoignant d'une volonté pure, je lui répondis aussitôt : « Nous allons dire que votre bébé fait partie des 50 % de fœtus chez qui le trouble disparaît avant même la naissance ! Si D.ieu veut, votre enfant n'aura aucun embarras ! »

Après avoir reçu ma *brakha*, il prit congé.

Quelque temps plus tard, sa femme refit l'examen permettant de suivre l'évolution du dérèglement détecté chez le bébé. Le médecin découvrit alors qu'il avait complètement disparu.

« Apparemment, dit-il à l'*avrekh* qui était venu me voir, votre bébé faisait partie de la moitié des cas où le problème disparaît spontanément ! »

Très heureux d'apprendre la bonne nouvelle, notre ami n'en oublia pas moins que cela provenait de D.ieu qui, par le mérite des saints *Tsadikim*, avait fait en sorte que cet enfant puisse à l'avenir étudier la Torah sans entrave.



La chémitta



Dans La Salle Du Trésor

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

Le devoir de donner une éducation pure à ses enfants

On m'a demandé pourquoi dans le verset « L'Éternel dit à Moché : "Parle aux Cohanim, fils d'Aaron, et dis-leur" (Vayikra 21, 1), il est écrit à la fois « aux Cohanim » et « fils d'Aaron », alors que l'un aurait pu être déduit de l'autre. Pourquoi donc répéter « fils d'Aaron » ?

À mon humble avis, j'expliquerai comme suit. Il est connu que la fête de Pessa'h est appelée ainsi en rappel de notre devoir de multiplier les récits relatifs à la sortie d'Égypte et de les raconter à nos enfants – *pé sa'h* signifiant « bouche qui parle » –, comme il est dit : « Tu donneras, ce jour-là, cette explication à ton fils. » (Chémot 13, 8) En outre, il nous incombe de ressentir que nous avons nous-mêmes été libérés de ce pays, comme nous l'affirmons dans la *Haggada* le soir du *Sédèr* : « Chacun doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Égypte. »

Si nous nous contentons de raconter cet épisode de notre histoire à nos enfants, nous ne serons pas quittes de notre devoir. Il s'agit de leur en faire plusieurs fois le récit, sous différents angles, d'insister et d'éveiller leur intérêt, jusqu'à ce qu'il s'ancre pleinement dans leur cœur.

En outre, il faut également leur souligner que le but de la libération d'Égypte de nos ancêtres était leur acceptation de la Torah, comme l'a signifié le Saint béni soit-Il à Moché en disant : « Quand tu auras fait sortir ce peuple de l'Égypte, vous adorerez le Seigneur sur cette montagne même. » (Chémot 3, 12) Plus nous parlons de la sortie d'Égypte et de la préparation au don de la Torah, plus nous nous obligeons à nous y préparer, préparation à laquelle contribue la supputation du *Omer* entre Pessa'h et Chavouot.

Enfin, en racontant à nos enfants la sortie d'Égypte, nous implantons en eux l'amour de l'Éternel. Si nous remplissons notre tâche d'éducateur, dans l'esprit des mots du verset « Parle (...) et dis », en expliquant aux grands comme aux plus jeunes la signification profonde de cet événement majeur, nous leur transmettons simultanément notre mise en garde de veiller à la pureté de leur âme et de ne pas se souiller. La fin de notre verset y fait allusion : « Nul ne doit se souiller parmi son peuple. » En d'autres termes, lorsque les parents éduquent leurs enfants, ceux-ci constatent combien ils se dévouent pour eux et intègrent alors leur message de préserver leur pureté et leur sainteté.

D'après la stricte loi, il est interdit de fermer l'accès à son champ ou à sa vigne pendant la septième année. Cependant, pendant la période qui a suivi le deuxième Temple, les Sages ont constaté que certains commerçants profitaient de leur droit de prendre quelques produits des champs et des vignes pour s'emparer, illégalement, d'une grande quantité qu'ils revendaient ensuite sur le marché.

Les représentants du Tribunal, qui siégeaient aux portes des villes, leur reprenaient alors ces produits pour leur rendre uniquement la quantité nécessaire à trois repas, tandis qu'ils gardaient le reste pour le *otsar beit din* de la ville. Les veilles de Chabbat, ils redistribuaient ces produits aux familles, en fonction du nombre de leurs membres.

De nos jours, le *otsar beit din* existe également, ainsi que des points de distribution. Il n'y a pas lieu d'avoir des doutes à ce sujet, car les grands Rabbanim des générations précédentes adoptaient déjà cette conduite. Aussi, il est permis *lékhat'hila* d'acheter des fruits d'un *otsar beit din* qui se conforme à la Loi [et ne réclame pas un prix supérieur à celui du marché], d'autant plus que, d'après certains décisionnaires, c'est une *mitsva* de manger des produits dotés de la sainteté de la septième année. Si un *beit din* remplit correctement sa mission, en demandant uniquement une participation aux frais de distribution, et non pas un prix exagéré, il est préférable d'acheter ceux-ci plutôt que ceux vendus par des non-Juifs au moyen du *héter mékhira*.

De cette manière, nous encourageons les agriculteurs juifs qui, avec sacrifice, respectent scrupuleusement les lois de la *chémitta*, en renonçant à leur gagne-pain.

Toutefois, si le *beit din* vend des produits de la septième année à des prix élevés, il y a lieu de suspecter qu'il enfreint l'interdit de les commercialiser. Le cas échéant, il est préférable de compter sur le *héter mékhira*. Ceux qui avaient l'habitude de ne pas avoir recours à cette permission pourront annuler leur vœu et, dorénavant, acheter des produits de cette provenance.

D'après certains, il est préférable que le propriétaire d'un verger mette ses produits à la disposition du public, plutôt que de compter sur leur distribution par le *otsar beit din*. En tout cas, il veillera à l'ouvrir au public au moins quelques heures par jour et, pour le reste, il pourra compter sur le partage du *otsar beit din*. Comme tous les produits de la septième année, ces fruits devront être rendus publics quand arrivera leur *zman habiour*. Au-delà de celui-ci, on veillera à ne plus consommer de produits ou de vin du *otsar beit din*, jusqu'à ce qu'on les rende publics conformément à la Loi.

Bien qu'il soit interdit de récolter et de cueillir des produits de la septième année comme on le fait les autres années, cet interdit ne concerne que le particulier qui désire travailler son champ. Les représentants du *beit din*, quant à eux, qui effectuent ces travaux pour la communauté, ont le droit de le faire de la manière usuelle.

De même, les représentants du *beit din* peuvent mesurer et peser ces produits, parce qu'ils ne les vendent pas de la manière habituelle.

Le *otsar beit din* ne réclame pas d'argent pour les fruits eux-mêmes, puisqu'ils ont été rendus publics et sont interdits à la commercialisation, mais pour couvrir les frais de rémunération de ses employés. C'est pourquoi les fruits vendus par le *otsar beit din* ne sont pas soumis à l'interdit de commercialisation, et l'argent donné en échange n'est pas investi de sainteté, car il n'est pas remis en échange de ces fruits, mais uniquement pour couvrir les frais de distribution.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Zondel
Kroyzer
zatsal**

C'est dans un univers de sainteté que naquit et grandit le *Tsadiq* Rabbi Zondel Kroyzer, descendant du célèbre « père des *Yéchivot* », Rav 'Haïm de Volozhin *zatsal*. Sa jeunesse fut marquée par la misère régnante entre les deux Guerres mondiales, mais baigna aussi dans le bonheur spirituel de l'amour de la Torah et la crainte de D.ieu. Pour illustrer l'extrême pauvreté dans laquelle il fut élevé, on raconte que son père avait l'habitude d'utiliser son *streimel* de Chabbat comme coussin pour s'y endormir. Par cette pratique, il concrétisait la vanité de ce monde face à l'immense valeur de la Torah et des *mitsvot*.

Quand il atteignit un âge mûr, il prit l'habitude d'aller dormir tôt et, dès son réveil, même si seulement une heure s'était écoulée, il s'empressait de se lever pour entamer sa journée d'étude. Il devint rapidement célèbre dans tout Jérusalem pour son exceptionnelle assiduité dans l'étude.

Rabbi Na'houm Cohen *chelita* raconte qu'il eut le mérite d'apprendre Torah et morale

auprès de Rabbi Zondel, l'un des génies de sa génération. D'après lui, le point le plus remarquable de la personnalité de son Maître était sa puissante joie, toujours lisible sur son visage.

« Il ne possédait rien, vivait dans un tout petit appartement, avec une cuisine minuscule. Son intérieur était d'une simplicité qu'on aurait, aujourd'hui, qualifiée d'ahurissante. Et, pourtant, c'était l'homme le plus heureux. Rien ne l'énervait ni ne le décevait. »

Rabbi Zondel fut désigné à la fonction d'éducateur dans plusieurs *Yéchivot*, où il avait l'habitude de rehausser l'estime de soi de ses disciples. Une des méthodes originales à laquelle il avait recours était de garder en poche un carnet, dans lequel il notait toutes les remarques et paroles de Torah prononcées par ses élèves pendant son cours.

À chacun d'entre eux, il réservait une page entière, à la tête de laquelle figuraient son nom et celui de son futur ouvrage. Par exemple, s'il s'appelait Avraham, il écrivait ce nom et, à côté, la mention « auteur du *Divré Avraham* » ; s'il se nommait Its'hak, il notait : « Its'hak, auteur du *Béer Its'hak* ». Il est difficile de concevoir le sentiment de gloire ressenti par tous ceux qui avaient le mérite de voir leur nom et leurs *'hidouchim* écrits dans le carnet de leur Maître, sous le titre de leur future œuvre.

L'*Admour* de Bialé *zatsal* fut invité à célébrer le mariage de l'un des élèves de Rabbi Zondel, qu'il vit soudain apparaître devant lui en tant que témoin. Il le connaissait bien et savait que c'était un érudit, animé d'une grande crainte de D.ieu. L'*Admour* se réjouit beaucoup de le rencontrer et, avant de célébrer le mariage, il se tourna vers les

témoins et leur dit avec un grand sourire : « À de grands hommes comme vous, il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler le devoir d'avoir des pensées de contrition avant de témoigner. »

À ces paroles, Rabbi Zondel fut saisi de peur et de tremblements. Il demanda à l'*Admour* : « Comment donc puis-je me repentir en un instant, avant la *'houpa* ? Il fallait me le dire quelques jours plus tôt... » Cette remarque secoua l'*Admour*, son visage devint rouge et il s'écria avec véhémence : « Qu'est-ce que c'est le repentir ? Le regret du passé et un engagement pour l'avenir ! Une seule pensée de repentir sincère suffit pour être digne de témoigner. »

Rabbi Zondel lui-même racontait cette anecdote à ses élèves et ajoutait qu'on pouvait en déduire de nombreuses conduites et lois importantes, aussi bien la finesse avec laquelle l'*Admour* rappelait aux témoins leur devoir de se repentir, sans les humilier, que les lois de base du repentir.

Quand des gens venaient lui demander de les bénir pour bénéficier d'une délivrance dans un certain domaine, il refusait en disant : « Ils pensent que je suis capable de les bénir, alors que j'ignore comment je me présenterai au Jugement. » Mais, il poursuivait : « Je m'engage à étudier un traité pour sa guérison » – ou autres formules similaires. Et nombreux furent ceux qui connurent le salut grâce à ses bénédictions.

Sa plume prolifique a produit des dizaines d'ouvrages, les célèbres séries intitulées « *Or Ha'hama* » sur la Torah, sur la plupart des traités du Talmud, sur le Choul'han Aroukh et sur de nombreux sujets de *halakha* et de *aggada*.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadiq
Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'*Admour* Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'*Admour* Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Emor (214)

Dix aux prêtres... tu leur diras...(21.1)

.....אָמַר אַל הַכֹּהֲנִים....וְאַמַּרְתָּ אֲלֵהֶם.(כא.א.)

Cette redondance, explique **Rachi** en citant le Talmud, signifie que les Kohanim adultes doivent également veiller à ce que l'interdiction de se rendre impur au contact d'un mort ne soit pas enfreinte par les enfants et les mettre en garde. Cette interprétation est très étonnante, note **Rav Moché Feinstein**, car par l'injonction « **Tu leur diras : Moché** n'étais pas censé transmettre ces lois de pureté seulement aux enfants Kohanim, mais également aux adultes ! Il réponds: Un père qui aspire réellement à éduquer son enfant ne se contente pas de le mettre en garde pour qu'il accomplisse les Mitsvot de la Torah. Même si son fils l'écoute raconter de quelle manière il les observe et combien d'épreuves il a traversées pour les accomplir, cela demeure insuffisant à le convaincre de suivre cette voie. En effet, il peut se dire qu'il n'est pas aussi fort que son père, qu'il est incapable de maîtriser son penchant et de vaincre de telles difficultés, et en arriver ainsi à rejeter les Mitsvot en se croyant dégagé de leur obligation. Comment éduque-t-on réellement son enfant aux Mitsvot ? Quand on le forme et on l'incite à les aimer, à lui faire sentir qu'elles sont sa vie même, son gage de bonheur et de longévité. C'est en l'imprégnant de cet attachement aux commandement de Hachem qu'il pourra les observer. Voiler pourquoi il y a lieu de 'Dire' à deux reprises aux Kohanim les injonctions qui les concernent : La première pour les informer de leur obligations, et la deuxième pour les leur rendre agréables et aimables et les former ainsi à leur mise en pratique.

וְנִקְדַּשְׁתִּי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (כב.לב.)

« **Je serai sanctifié parmi les enfants d'Israël** »(22,32)

La Guémara (Bérahot 21b) déduit de ce passage que le nom de Hachem doit être sanctifié durant la prière par un nombre minimum de [10] juifs (un minyan). Si l'on prend les neufs plus grands Rabbanim du monde, cela ne suffit pas pour avoir un minyan avec lequel prier. Par contre, dix juifs n'ayant aucune connaissance en Torah permettent de constituer un minyan. **Le Rav Moché Leib de Sassov** dit que cela nous enseigne que la sanctification du nom de D. dépend plus de l'unité parmi un groupe de juifs, que de la grandeur des individus le composant. Prier en Minyan, c'est profiter de la force de l'unité, qui permet de

transmettre nos prières directement à Hachem, et ce quel que soit la qualité des personnes qui prient.

וְלֹא תְחַלְלוּ אֶת שְׁם קְדוֹשִׁי וְנִקְדַּשְׁתִּי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲנִי יְהוָה מְקַדְשְׁכֶם

« **Et vous ne profanerez pas Mon saint Nom, et Je serai sanctifié au milieu des enfants d'Israël** » (22,32)

Qu'est-ce que le '*Hilloul Hachem*' (la profanation du nom de D.) ? Concernant le verset (Chémot - Ki Tissa 31,14) : « **Celui qui le profane 'méhaléléa' [le Chabbat] sera mis à mort** », le **Zohar Haquadoch** rattache le mot « *Méhaléléa* » à « *Halab* » c'est-à-dire à l'émergence d'un 'vide'. **Le Rav Haïm de Volozhin** explique que cette interprétation s'applique aussi à notre verset. Il y est écrit : « **Et vous ne profanerez (téhalélou) pas Mon saint Nom** » par vos actions : en faisant comme si l'endroit où vous vous trouvez était 'vide' de Moi, et en vous permettant ainsi d'enfreindre Mes commandements. Cette idée se retrouve dans l'enseignement de nos Sages (Guémara Haguiga 16a): Celui qui commet une transgression en cachette [comme si D. ne le voyait pas] est considéré comme s'il repoussait la présence divine. Il est écrit dans la Guémara Yoma (86a) : Qu'est-ce qu'une profanation du nom de D.? Rav a enseigné: Si quelqu'un comme moi [de mon niveau] achète de la viande et ne paie pas immédiatement le boucher, est un cas de *Hilloul Hachem*. Rachi explique : Car si je tarde à payer, ce commerçant dira que je suis un voleur et il s'inspirera de mon exemple. Dans le même ordre d'idée, nos Sages ont dit qu'un érudit en Torah qui a une tâche sur son vêtement risque la peine de mort (Guémara Chabbat 114a). Nous pouvons citer le commentaire du **Rav Dan Roth** à ce sujet: La Torah n'a jamais dit : Tu n'iras point avec une tâche sur tes vêtements. Comment, alors, cela peut-il justifier une peine si grave? L'explication en est qu'un érudit en Torah est le représentant de D. dans le monde. Lorsque les gens le verront porter des habits sales, ils diront : Regarde, comme les érudits en Torah sont négligés. Les gens ayant moins de respect pour D. et Sa Torah à cause de lui, il devient coupable de profaner le nom de D.

וּסְפַרְתֶּם לָכֶםשִׁבְעַת שָׁבָתוֹת תְּמִימַת תְּהִינָה (כג. טו.)

« **Vous compterez pour vous ... sept semaines, elles seront complètes** » (23,15)

Le mot : '*Ousfartèm*' (vous compterez - וּסְפַרְתֶּם) a la même racine que : "*Saphir*" (ספיר). Un saphir est

une pierre précieuse, qui brille de mille feux et qui est belle à regarder. De même, pendant les jours du Omer, où les juifs comptent 49 jours jusqu'à Chavouot, la Torah encourage chacun à travailler sur lui-même, et à améliorer sa beauté intérieure jusqu'à devenir aussi brillant et sublime qu'un saphir.

Maguid de Mézeritch

וּבְקַצְרְכֶם אֶת קְצִיר אֲרֻצְכֶם לֹא תְכַלֶּה פֶּאֶת שְׂדֶךְ בְּקַצְרְךָ וְלֹקֶט
קְצִירְךָ לֹא תִלְקֹט לְעֵנִי וְלֹגֵר תַּעֲזֹב אֹתָם אֲנִי ה' אֱלֹהֶיכֶם (כג כב)
« Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre terre, tu ne termineras pas le coin de ton champ en moissonnant et tu ne ramasseras pas la glanure de ta récolte ; au pauvre et au converti tu les abandonneras ; Je suis Hachem, votre D. »

(23,22)

Rachi explique: Rabbi Avdimi ben Rabbi Yossé a dit : Pourquoi la Torah rapporte-t-elle ce précepte dans le chapitre concernant les fêtes ? Pour enseigner que lorsque quelqu'un laisse aux pauvres ce qui leur revient, c'est comme s'il construisait le Temple et y apportait ses offrandes. **Le Hatam Sofer** nous dit que cet enseignement nous aide à comprendre pourquoi la fête de Chavouot ne dure qu'un seul jour tandis que Pessah et Souccot ont une durée de sept jours. Les jours qui suivent Chavouot, fête de la moisson, doivent être consacrés à partager l'abondance des récoltes avec le pauvre, une activité empreinte d'une sainteté aussi grande que les fêtes elles-mêmes.

כִּי בִסְפֹת הַשָּׁבָתִי אֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (כג.מג.)

« Car j'ai installé les enfants d'Israël dans les Souccot. » (23,43)

Nos Sages demandent : De quelle sorte de Souccot s'agit-il ? Rabbi Eliézer a enseigné : C'étaient les nuées de Gloire. (Guémara Soucca 11b). **Le Hida** fait remarquer : Dans ces conditions, pourquoi n'est-il pas écrit : « J'ai conduit les enfants d'Israël », plutôt que : « Je les ai installés » ? Nos Sages rapportent que les Bné Israel étaient véritablement assis entre les nuées de Gloire, à l'instar d'un homme installé sur un bateau qui le mène à destination pendant qu'il vaque normalement à ses occupations. De la même manière, nos ancêtres étaient installés dans leur maison pendant que les nuées de Gloire les transportaient.

וַיִּקָּב בֶּן הָאִשָּׁה הַיִּשְׂרָאֵלִית אֶת הַשֵּׁם וַיִּקְרָא וַיִּבְיֵאוּ אֹתוֹ אֶל מֹשֶׁה
וַשֵּׁם אָמָּו שְׁלֹמִית בַּת דְּבָרִי. (כד יא.)

« Le fils de la femme israélite blasphéma le Nom (Divin)... et le nom de sa mère était Chlomit fille de Divri » (24,11)

Rachi explique que la Torah trouve le besoin de préciser le nom de la mère du blasphémateur, pour nous enseigner que parmi tout le peuple, elle fut la

seule femme à s'être débauchée. De là, on voit l'éloge du peuple dont toutes les femmes juives (sauf elle) restèrent pures. On peut ajouter que l'éloge du peuple ressort encore davantage du fait que cette femme soit la seule à s'être débauchée, plus que si aucune femme ne s'était pervertie. Car si aucune femme ne s'était débauchée, on aurait pu invoquer pour l'expliquer une raison sociologique ou autre. On aurait pu dire qu'il existe un facteur général qui explique ce fait, mais on n'aurait pas vu la réelle valeur de chaque juive. Cependant l'exception prouve que leur pureté ne venait pas d'une règle transcendante liée à la globalité du peuple, mais de par leurs efforts personnels. Et cela renforce encore bien davantage leur éloge [et la grandeur des femmes juives].

Rav Chimchon Pinkous zatsal

Les Lois de la Chemita : Mode de consommation

On aura droit de manger des légumes ou des fruits de Chemita, en respectant certaines règles: Les légumes ou les fruits qui se mangent crus ne devront pas être cuits. Les légumes ou les fruits qui se mangent cuits ne devront pas se manger crus. Les légumes qui se mangent crus ou cuits, pourront être mangés crus ou cuits. Pour déterminer le mode de consommation d'un aliment, il faudra se référer au mode de consommation de la majorité des gens qui se trouvent dans l'endroit où l'on désire consommer l'aliment. A posteriori, si l'on a pas respecté le mode de consommation, on pourra malgré tout consommer les aliments.

Rav Cohen

Dicton : Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Simhale

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זוהרה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישירד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטיין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר





Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Sortie de Chabbat Kedochim, 30 Nissan 5782

**COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA**

Sujets de Cours :

1. La Séoudat Révi'it et la Séoudat Roch Hodesh, 2. Énigme : Quinze qui font trente en trente qui font quinze, 3. Le reflet des jours de Shoah dans la Torah et la croyance, 4. Faire le Halel pendant Yom Haatsmaout, 5. La Bérakha sur la Matsa le restant de l'année, 6. La mesure de Matsa pour fixer un repas dessus, 7. Arvit et Séfirat HaOmer, que faire avant ? 8. Qu'est-ce qu'on doit faire avant : le Shéma ou le compte du Omer ? 9. Si quelqu'un a compté au moment de Minha avant d'avoir fait Arvit, 10. Une opération prévue avec anesthésie de plus de 24h pendant les jours du Omer, doit-on commencer le compte du Omer avec Bérakha ? 11. La loi pour un enfant qui a oublié de compter un soir, 12. Un homme qui a oublié de compter un soir, peut-il compter les prochains soirs et acquitter quelqu'un ?

« Jusqu'à quand sauterez-vous entre les deux parties »...

Chavoua Tov Oumévorakh et Hodesh Tov Oumévorakh. Il faut remercier notre créateur à Roch Hodesh en faisant une Séouda. Il y a deux chapitres dans le Choulhan Aroukh (au sujet de la Séouda) qui comporte chacun un seul paragraphe. Le premier commence par « C'est une miswa de manger à Séoudat Révi'it » dans le chapitre 300, et le deuxième commence par « C'est une miswa de manger pour la Séouda de Roch Hodesh » dans le chapitre 419. On s'est posé la question pourquoi faire un chapitre entier pour un seul paragraphe dans ces deux cas ? Car tout le monde méprise ces deux Séouda. Pour Séoudat Révi'it ils disent : « je suis déjà rassasié de Séoudat Chélichit » ; et pour la Séouda de Roch Hodesh ils disent : « qu'est-ce qu'il y a de spécial à Roch Hodesh ? On a le droit de travailler donc en quoi est-ce un jour particulier ? ». C'est pour cela que Maran a écrit deux chapitres avec seulement un paragraphe à chaque fois, pour donner de l'importance à ces sujets. A ce propos, ils

ont fait une allusion aux paroles de Eliahou Hanavi (Mélakhim1, 18,21) : « Jusqu'à quand sauterez-vous entre les deux parties (paragraphe) »... Ne méprisez pas ces deux paragraphes ! Ils sont très importants. Or ce soir (sortie de Chabbat et soir de Roch Hodesh Iyar), nous avons les deux ensembles : Séoudat Révi'it et Séoudat Roch Hodesh.

Énigme : Quinze qui font trente en trente qui font quinze

On pose la devinette suivante : Où trouvons-nous quinze qui font trente et trente qui font quinze ? Pendant les jours du Omer. Lorsque nous sommes au quinzième jour du Omer, c'est le trente Nissan. Et deux semaines plus tard, lorsque nous serons le trentième jour du Omer, ce sera le quinze Iyar.

Vivre pour sanctifier le nom d'Hashem

Cette semaine, il y avait Yom Hashoah et HaGévoura – le 27 Nissan. Pourquoi les ont-ils fixés le même jour ? Parce que plusieurs juifs rescapés de la Shoah ont combattu. Certains disent qu'ils avaient même le

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:51 | 22:10 | 22:26

Marseille 20:28 | 21:35 | 21:59

Lyon 20:38 | 21:47 | 22:09

Eye	20:33	21:47	22:03
Nice	20:21	21:29	21:52

john neff
balt_neff@mail.com

THE 2000 NATIONAL ACADEMY OF SCIENCES REPORT ON THE STATE OF THE SCIENCE OF THE ENVIRONMENT

מורים והורים שלום דרור, חגה חורף, אביב שמות שליטה
 מילה ניקוד, הורף רב אלה שמות שליטה

soutient du Rav le Gaon Rabbi Menahem Ziemba. Il a vécu à l'époque de la Shoah, et il leur a dit : « Aujourd'hui, la miswa n'est pas de mourir pour sanctifier le nom d'Hashem, mais plutôt de vivre pour sanctifier le nom d'Hashem ! ». Certains démentent cette histoire, mais moi j'ai confiance en celui qui l'a écrite. C'est écrit dans le livre « Yéhidei Ségoula » du Rav Issar Frankel (page 214) au nom du Rav lui-même qui dit qu'il faut combattre. Ses paroles les ont affectés, car les rescapés de la Shoah sont partis au combat pour ne pas qu'on dise « ils se sont fait tués comme un mouton qui se dirige vers l'abattoir ». Au final ils ont été tués par ces maudits allemands que leur nom soit effacé, mais ils ont quand même réussi à tuer quelques allemands que leur souvenir soit perdu.

« Ce sera un temps de détresse tel qu'on n'en aura pas vu depuis qu'existent des nations jusque-là »

Chaque année, lorsqu'arrive Yom HaShoah, ils demandent à la Knesset : « Où était Hashem pendant la Shoah ? ». Quelqu'un m'a raconté que les rabbins là-bas restent bouche bée, ils ne savent pas quoi répondre à cette question. Il faut apprendre à répondre, comme il est écrit (Avot chapitre 2 Michna 14) : « Sois assidu dans ton étude de la Torah, et sache que répondre à l'hérétique ». Si tu ne sais pas quoi répondre, ils diront : « nous avons gagné ces Harédim et ces religieux-là ». Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Si nous avons eu un livre dans lequel il est écrit l'année et la période durant laquelle la Shoah aura lieu, aurions-nous posé des questions ?! Non, aucune question ! Et en effet il est écrit dans nos livres quand aura lieu la Shoah, tout est écrit. C'est juste que les gens ne savent pas. En particuliers avant que le malheur n'arrive, ils disent : « ne provoque pas le Satan ». Mais il s'est passé ce qu'il s'est passé. Il est écrit dans Daniel (chapitre 12 Verset 1) : « En ce temps-là, Mikhaël, le prince supérieur, qui a pour mission de protéger les enfants de ton peuple, sera à son poste ; et ce sera un temps de détresse tel qu'on n'en aura pas vu depuis qu'existent des nations jusque-là ». Si nous retraçons toute l'histoire, on

pourra remarquer qu'il n'y a jamais eu une telle souffrance comme la Shoah. Il y a eu la destruction du premier et deuxième temple, il y a eu des guerres, mais on n'est jamais, en aucun cas arrivé à six millions de morts. Ce qui s'est passé pendant la Shoah dépasse tout ce qu'on peut imaginer. C'était écrit dans Daniel.

Ce n'est pas du sionisme, c'est la réalité

Mais dans ce même chapitre, il y a une parole de consolation à la fin (verset 12), il est écrit : « Heureux celui qui attendra avec confiance et verra la fin de mille trois cent trente-cinq jours ». Pendant de nombreuses générations, ils n'arrivaient pas à comprendre de quoi parle ce verset, et ils pensaient qu'il s'agissait de 1335 années. Mais le Ibn Ezra a dit qu'il est impossible que le verset parle du nombre d'années ici, car il est écrit « heureux celui qui attendra et verra » - qui peut attendre 1335 ans ? Il est écrit dans Téhilim (90,10) que nos années de vie sont de 70 ans ou 80 ans. Donc il est sûr qu'on parle d'un nombre de jours, et d'ailleurs le verset dit clairement « mille trois cent trente-cinq jours ». Or le nombre de jours depuis Roch Hachana 5705 (c'est la dernière année de la Shoah) jusqu'au 5 Iyar 5708 sont de 1335 jours ! J'ai découvert cela, j'ai pris le tableau des années et j'ai compté tous les jours. S'il en est ainsi, le verset fait allusion ici qu'à la fin de 1335 jours, il y aura quelque chose de spécial – en effet, le 5 Iyar 5708, c'est la création de l'État d'Israël. Il y a des gens qui ne seront pas d'accord et diront que c'est du sionisme, mais non ce n'est que la réalité. Nous ne parlons pas de sionisme, nous faisons juste un constat : avant, Israël était piétinée et poursuivie, méprisée et rejetée, puis le moment est arrivé pour Israël de lever la tête. C'est une grande chose.

Si j'ai le mérite de monter en Israël, je balaierai son sol

Il y avait un Admour à Tel-Aviv qui est rescapé de la Shoah, et le jour de Yom Haatsmaout, le 5 Iyar, il prenait un balai et balayait le sol devant sa maison. Ils lui ont dit : « Est-ce adapté à ton honneur ?! » Il leur a répondu : « j'étais en Allemagne, et ils m'obligeaient à

balayer leurs maudites rues alors que j'étais pieds nus, et qu'il y avait des cailloux et des bouts de verres, mais je n'avais pas le choix. J'ai fait le vœu que si j'ai le mérite de monter en Israël, je balaierai la terre d'Israël ! C'est pour cela que je suis en train de balayer devant chez moi, et j'en suis très heureux ». Nous devons être heureux. Malgré tous les malheurs, il faut être joyeux. Rabbi Ovadia Hadaya dans la préface de son livre Yaskil Avdi a dit qu'il est écrit dans la Guémara (Baba Batra 91b) que même un puits d'eau a été choisi du ciel. Alors ceux qui sont au pouvoir en Israël n'ont-ils pas été choisis par Hashem ?! Bien sûr que oui, c'est juste que nous n'avons pas mérité des gens convenables car nous sommes une génération faible pleine d'hérésie. Mais si Hashem avait décidé d'amener en Israël seulement des juifs Talmidei Hakhamim et qui craignent Hashem, alors il n'y aurait rien eu du tout, nous serions tous assis en train d'étudier. Mais cela ne suffit pas, il faut combattre les terroristes qui se lèvent contre nous pour nous exterminer. C'est pour cela qu'Hashem a donné un souffle de puissance aux jeunes qui vont faire l'armée pour protéger le pays d'Israël. Si nous restons assis à étudier, s'il y a des Yéchivot et qu'il y a de la Torah, c'est par le mérite de ceux qui combattent et qui versent leur sang pour le pays d'Israël.

Faut-il réciter le Hallel avec bénédiction ?

A l'époque, le Rav Ovadia avait dit qu'il ne faisait pas les supplications à Yom Haatsmaout, mais il ne faisait pas, non plus, le Hallel. Quand ils lui en demandèrent l'explication, il répondit : « je fais comme Ben Gourion, qui ne récite ni l'un, ni l'autre ». Plus tard, il a dit qu'il est possible de réciter le Hallel, mais, sans bénédiction. D'autres ont même autorisé à le réciter avec bénédiction. Un certain Rav Mechoulam Rata, auteur du responsa Kol mevasser, écrit qu'il serait possible de réciter le Hallel avec bénédiction. Et le Rav Ovadia a'h s'est penché sur son analyse, dans le Yabia Omer et a rapporté cet auteur qui s'appuie sur le Haim Chaal, sauf que ce dernier comptait sur l'accord de tous les décisionnaires, et cela ne fut pas le cas.

C'est pourquoi on ne récite pas le Hallel avec bénédiction. Et ne pas réciter le Hallel, c'est aussi bien. Pourquoi le réciter ? Hachem sait que nous avons un gouvernement en grande difficulté qui, malgré les dizaines d'années passées, ne reconnaissent pas le Créateur, leur protecteur. On dit qu'à Londres, il y a 50 mille ressortissants israéliens qui ne connaissent rien du judaïsme, ni Chabbat, ni Kippour, ni Pessah, rien ! Et pourquoi ? Parce que ! C'est pourquoi nous devons attendre patiemment qu'au moins 99% du peuple fasse Techouva et respectent Chabbat, Kippour et Pessah. Il est vrai qu'on ne peut entrer chez eux, et leur imposer la religion. Mais, au moins, dans les lieux publics, il faut du respect.

Bénédiction sur la matsa durant l'année

Après Pessah, beaucoup se demandent quelle bénédiction faire sur la matsa. Certains font la bénédiction de Motsi au début et birkat, à la fin: c'est la coutume ashkénaze. Ils s'expliquent en disant « comment est-ce possible de changer la bénédiction réalisée sur un aliment, tantôt motsi tantôt mezonot ». Mais, nous avons déjà vu ce principe. Dans la Guemara (Berakhot 44a), Rabbi Akiva dit « Même celui qui fait de légumes son repas, devra réciter à la fin, Birkate Hamazone, car c'est son repas ». Dans le Zohar, il est écrit que Rabbi Chimon dit « jamais je n'ai manqué les 3 repas de Chabbat ». Or, nous savons bien qu'il était 13 ans, dans la grotte, où il n'a consommé que des caroubes. Et, les repas de Chabbat doivent être accompagnés par du pain. Seulement, Rabbi Chimon, élève de Rabbi Akiva, suivait l'opinion de son maître. Puisque son alimentation n'était composé que de caroubes, c'était son repas, et il récitait le birkat après les avoir consommés. Surtout que la tradition raconte, selon les sages de Tsfat, rapportée par Rabbi Moché Kordovero, que l'arbre duquel Rabbi Chimon récupérait les caroubes, se transformait le vendredi pour produire des dates. Or, la Guemara dit (Berakhot 12a) que si un homme a récité les bénédictions de motsi et birkat sur des dates, cela marche. La Guemara expliqua que les dates nourrissent l'homme, à l'image du pain. Et ils sont mieux que le pain. Si Rabbi Chimon

consommait des dates, durant Chabbat, on peut facilement comprendre qu'il dise avoir toujours respecté les 3 repas du Chabbat. De même, pour la matsa. Certes, durant Pessah, nous avons récité les bénédictions de Motsi et Birkat sur la matsa, car nous n'avions que de la matsa. En dehors de cette fête, cela reste un aliment assez difficilement consommable, et c'est pourquoi nous récitons la bénédiction de mezonot, avant d'en manger.

Différentes matsas

Certes, de la Guemara (Berakhot 37b), il semble qu'ils récitaient la bénédiction de Motsi, sur la matsa, toute l'année. Mais, leur matsa ressemblait à celle des Yéménites, dont la matsa est épaisse, et ressemble à une pita. C'est pourquoi, toute l'année, ils récitaient motsi. Mais, nos matsas sont très fines et sont croquantes, c'est la raison pour laquelle, nous récitons mezonot, dessus, le reste de l'année. Et même le Rav Hida demande de réciter dessus mezonot car cela rentre dans la catégorie de « pâte habaa bekissanine ». Qu'est-ce que cela?

Le Choulhan Aroukh (chap 168) rapporte plusieurs avis. Selon certains, il s'agit de produits à base d'une pâte fourrée d'aliments tels que des noix ou autres. D'après d'autres, il s'agit d'une pâte qui sort du four en étant croquante. Maran évite les problèmes et demande de réciter mezonot sur les 2. En cas de doute sur un produit, c'est ainsi qu'il faut faire.

La matsa pour un repas

Mais, si quelqu'un fixe son repas sur de la matsa, alors, il devra faire la bénédiction de motsi. De quelle quantité s'agit-il ? Auparavant, on parlait de quatre fois le volume d'un œuf, comme le Beit David. L'œuf équivalent 60g, il faudrait manger 240g (4 fois 60) de matsa. Mais, qui peut manger 240g de matsa. Une matsa pèse environ 33g. Pour en manger 240g, il en faudrait plus de 7. C'est impossible d'en manger autant. En réalité, ce n'est pas une question de poids, mais de volume. Il faut le poids de 240 cm³ de matsa. Du coup, dans 2 matsas et demi, on retrouve ce volume. Celui qui veut éviter

la polémique et faire motsi et birkate, selon tous les avis, devra manger 2 matsas et demi. On peut même se suffire de 2 matsas car Maran (chap 612) dit que l'avis à retenir est celui du Rambam qui ne demande que le volume de 3 œufs. Et cela est retrouvé dans 2 matsas complètes. C'est également ce que dit Rav Moché Lévy. En conclusion, toute l'année, celui qui veut être quitte selon tous les avis, fera motsi et mangera, au moins, 2 matsas (machine) et demi. S'il ne peut pas ou ne veut pas, il récitera mezonot.

Morceaux de matsa dans un café

J'ai rapporté un autre conseil, dans le livre de responsas Ahimelekh Hacohen. J'ai utilisé le Chout Yaskil Avdi qui rapporte le conseil du Rav Pekoudat Elazar. Il dit que le fait de couper la matsa en petits morceaux, inférieurs à un kazait, et les tremper dans un café, par exemple, on pourrait réciter mezonot, selon tous les avis. Il faut seulement faire attention que les morceaux ne dépassent pas le volume de kazait qui ne correspond pas à 27g. Les plus grandes olives actuelles mesurent 13 cm³. Et ce volume de matsa correspond à de petits morceaux. Alors, pour manger de bons morceaux, le mieux est de faire Netilat et motsi, en manger 2 et demi, puis faire birkate.

Quoi faire avant? Arvit où le Omer?

On arrive à la période du compte du Omer. Par quoi doit-on commencer, Arvit ou le compte du Omer? Le Yaavets écrit, dans le livre Mor ouksia, que le compte du Omer doit être récité en premier, car il a une origine de la Torah. Alors qu'Arvit a été mis en place par les sages. Mais, avec tout le respect que je lui dois, dans la prière d'Arvit, il y a le Chema, qui est un devoir de la Torah. Et c'est pour cela que la plupart commence par faire Arvit. Après le kadich titkabal, nous faisons le Omer, avant Chir lamaalot, car l'essentiel de la prière est fait. Mais, d'autres préfèrent terminer complètement Arvit pour faire le Omer, car il fait encore plus nuit, et le moment devient idéal pour cette mitsva. Nous ne faisons pas ainsi car certaines personnes pressées risquent de partir avant le compte du Omer, dès la fin d'Arvit.

MAYAN HAIM

edition

EMOR

13 IYAR 5782
14 MAI 2022

entrée chabbath : entre 19h40 et 20h55
sortie chabbath : 22h11

- 01 | Le Mi ou le secret des cinquante jours du 'Omer
Elie LELLOUCHE
- 02 | Qu'est ce qu'un 'Omèr ?
Yo'hanan NATANSON
- 03 | Chaque jour ... compte
Ephraïm REISBERG
- 04 | Naviguer avec la haftara
Michaël Yermiyahou ben Yossef

LE MI OU LE SECRET DES CINQUANTE JOURS DU 'OMER

Rav Elie LELLOUCHE

Le Zohar (Tiqouné HaZohar 39), citant Rabbi Shimon Bar Yo'hay, rapporte qu'à cinquante reprises la Torah rappelle l'événement fondateur que représenta la Sortie d'Égypte. Ces cinquante mentions sont elles-mêmes, ajoute le Zohar, en rapport avec les cinquante jours du compte du 'Omer. Cela signifie, commente Rav Moché Shapira, qu'à la fulgurante Délivrance que vécurent les Béné Israël le 15 Nissan 2448, lors de la Sortie effective d'Égypte, succéda une période longue de cinquante jours durant laquelle le peuple élu s'imprégna, une à une, des cinquante dimensions de l'événement dont ils furent les témoins privilégiés. C'est au bout de ce processus que Hashem déclara aux Béné Israël rassemblés au pied du Har Sinaï: «Je suis Hashem Eloqé'kha – L'Éternel Ton D-ieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte» (Chémot 20,2). Ce verset ne constitue pas un rappel. Il marque un aboutissement.

Par'o avait dit à Moché: «**Mi Hashem Acher Échma' BéQolo** – Qui est ce Hashem auquel je devrais obéir» (Ibid. 5,2). La réponse à cette question, le Créateur l'adresse à Son peuple en introduction aux Dix Paroles, lors du Don de la Torah. Le pharaon ne connaît pas Hashem, il ne connaît que Éloqim. «**A'haré Hodi'a Éloqim Oté'kha Ete Kol Zot Ene Navon Vé'Ha'kham Kamo'kha** – Puisque Éloqim t'a révélé tout cela il ne peut y avoir un homme à l'esprit aussi éclairé et sage que toi» avait-il déclaré à Yossef, après que celui-ci eut interprété ses rêves (Béréchit 41,39). Éloqim est le nom de Hashem sous le signe duquel l'œuvre de la Création fut opérée. Sa forme plurielle rendue par la terminaison -Im- indique la multiplicité de forces souvent divergentes et parfois même opposées qui émergèrent au fur et à mesure des six jours que dura cette œuvre. Trente-deux fois ce nom apparaît au cours du récit de la Création.

Nos Sages nous disent que ce nom est composé de deux termes: Mi et Éléh – qui et ceux-ci (les lettres Mem Youd Alef Lamed Hé représentant l'anagramme de Éloqim). Cela signifie que le sens que renferme ce terme revient à s'interroger sur Qui se cache derrière l'ensemble des forces qui animent le monde. C'est pourquoi le Choul'han 'Arou'kh rapporte que lorsque nous mentionnons ce nom dans nos prières, nous devons être imprégnés de l'idée que le Créateur est le Maître de toutes les forces agissantes dans le monde (Ora'h 'Hayim 5,1). Ces deux termes, Mi et Éléh se retrouvent dans le verset: «**Séou Marom 'Éné'khem OuReou Mi Bara Éléh** – Portez vos yeux vers le haut et scrutez Qui a créé tout ceci» (Yécha'yahou 40,26).

Témoin de la multitude innombrable de forces opérant au sein de l'univers, Il est extrêmement difficile pour l'homme d'arriver à dépasser cette multiplicité pour parvenir à unifier ces forces sous un seul faisceau. C'est là toute l'épreuve que l'idolâtrie pose à l'homme. Le Zohar rapporte d'ailleurs que les initiales des mots « **Séou Marom 'Éné'khem** – Portez vos yeux vers le haut » forment le mot Chéma' comme une invitation à porter son écoute « plus haut » afin d'entendre le son produit par l'Unité Divine.

C'est cette césure entre le Mi et le Éléh, explique le Gaon de Vilna qui est à l'origine de la faute du Veau d'Or. Encore pétris de culture égyptienne, et piégés par leur aveuglement, les Béné Israël avaient alors déclamé: «Éléh Éloqé'kha Israël – Voici tes dieux Israël» (Chémot 32,4). Si Par'o n'admet reconnaître que le nom de Éloqim cela ne signifie pas pour autant qu'il maintient le lien entre les termes Mi et Éléh. Pour lui, « Mi » reste une question : Qui pourrait réellement se cacher derrière tout cela ? Or Mi peut constituer également une réponse: «Je sais qui a créé cela ». L'idolâtrie, enseigne Rav Moché Shapira, n'est rien d'autre que la conséquence d'une mauvaise interprétation du nom Éloqim. L'Égypte, puisant dans le Nil sa puissance, n'a pas besoin de lever les yeux au Ciel et de prier pour que tombe la pluie. Forte de la richesse de son fleuve, elle en oublie son Créateur. Mitsrayim, L'Égypte, est la contraction des mots «**Métsar Mi**» que l'on pourrait traduire : «l'étranglement du Qui». La Séfirat Ha'Omer, conçue comme le déploiement de la Sortie d'Égypte, appelle à sortir de cet étranglement. En effet, les cinquante jours du 'Omer nous invitent à relever un double défi, celui de repenser nos traits de caractère et la prise de conscience progressive de la valeur absolue de la Torah.

La Guémara (Ta'anit 8b) nous enseigne que la Béra'kha ne peut s'appliquer à ce qui est compté. Tout décompte limite et enferme. La Séfirat Ha'Omer n'est pas un décompte. Il ne s'agit pas d'égrener des jours mais de les nourrir afin de s'ouvrir au Mi qui gouverne le Éléh: «**LiMnot Yaménou Ken Hoda' VéNavi Lévvav 'Ho'khma** – apprends-nous à compter nos jours afin que nous acquérions un cœur ouvert à la sagesse» (Téhilim 90,12). Le Arizal enseignait, rapporte le Cha'ar HaKavanot, que les deux lettres du mot Mi, dont la valeur numérique est cinquante, constituent peut-être le secret des cinquante jours qui relient Pessa'h à Chavou'ot.

Avant d'approcher le sens de la « *Sefirat ha'Omèr* » (la supputation du 'Omer) bē'ezrat HaShem, il convient d'éclairer un peu le contexte, à l'aide que quelques informations essentielles.

Le second jour de Pessa'h, deux sacrifices particuliers étaient offerts par les Cohanim au Beth haMiqdash, notre Saint Temple, qu'il soit bientôt reconstruit !

Le premier d'entre eux, le Korban Moussaf, est un sacrifice supplémentaire offert en l'honneur de la fête de Pessa'h, en plus des sacrifices du jour, comme en général le Shabbat, le Rosh 'Hodesh. Le Yom Tov.

Le second est le « 'Omèr haTénoufah », le « 'Omèr qui est balancé ». La Torah enseigne à son sujet :

« Quand vous serez arrivés dans le pays que Je vous accorde, et que vous y ferez la moisson, vous apporterez un 'Omèr des prémices de votre moisson au Cohen, » (Wayiqra 23,10) Rashi définit le terme avec sa simplicité habituelle : « Le dixième d'un eifa [le volume de 43,2 œufs]. Tel était son nom, comme dans : 'Ils mesurèrent au 'Omèr' » (Shemot 16,18). »

Le texte poursuit : « [le Cohen] balancera ce 'Omèr devant HaShem, pour vous le rendre propice : c'est le lendemain de la fête que le Cohen le balancera. » (Wayiqra 23,11)

Rashi, citant Ména'hoth 62a, explique ce qu'il en est de ce « balancement » : « Toute *tenoufa* consiste en un mouvement de va-et-vient, et d'élévation et d'abaissement. Le mouvement de va-et-vient est destiné à arrêter les mauvais vents, l'élévation et l'abaissement servent à refouler les mauvaises rosées. »

Avant qu'on apportât l'offrande du 'Omèr, il était interdit d'utiliser la moindre part de la nouvelle récolte de grain, mais une fois cette offrande amenée conformément à l'ordre divin, tout ce qui avait pris racine auparavant devenait permis. On moissonnait donc le 'Omèr dans une atmosphère de joyeuse solennité ! La Mishna, dans le dixième chapitre de Ména'hot, décrit la procédure. En un bref résumé, voici comment se passaient les choses : le 'Omèr était fait d'orge, et d'aucune autre céréale. Il devait être moissonné dans un champ proche de Jérusalem, puisque la tradition exige que l'on accomplisse une mitsvah le plus tôt possible à partir du moment où elle est prescrite : « Ein ma'avirin al hamitsvot – On ne laisse pas passer [du temps avant d'accomplir les] mitsvot. » Par conséquent, lorsque les moissonneurs du 'Omèr quittaient la ville, ils devaient entreprendre la moisson du champ (d'orge) le plus

proche de Jérusalem, qui permettait donc l'accomplissement de la mitsvah dans le plus court délai ! Si l'on ne trouvait pas à proximité un champ dont l'orge fût prêt à être récolté, il était permis de moissonner n'importe quelle parcelle.

La veille de Pessa'h, des officiers du Beth-Din se rendaient sur le champ d'orge choisi, et liaient la valeur d'une poignée des épis mûrs par la tête. Cette opération facilitait la récolte du 'Omèr, qui avait lieu le second jour de Pessa'h. Comme l'issue du premier jour de Pessa'h approchait, les citoyens de toutes les villes d'alentour se rassemblaient à proximité du site de la récolte. Trois hommes étaient désignés pour récolter les épis. Alors que l'obscurité tombait sur la campagne de Judée, ils commençaient à questionner l'assemblée :

« Le soleil est-il couché ? Est-ce la faucille que je dois utiliser ? Est-ce le panier dans lequel je déposerai la récolte ? Est-ce le *Shabbat* [à l'issue duquel] je dois moissonner le 'Omèr ? Dois-je à présent commencer ? »

Chacun des hommes désignés devait poser ces questions, et à chaque question, la foule devait répondre « Oui ! »

Quelle était la raison de tout ce cérémonial, et de toutes ces questions ?

Au temps de la Mishna vivaient des disciples d'un nommé Boéthus (ou Baytus). On les appelait Baythusim (et ils sont confondus avec les Tsdoukim – sadducéens). Ils divergeaient des 'Hakhamim dans leurs croyances et leur pratique. Essentiellement, ils adhéraient à la Torah écrite, mais récusaient la Torah orale, et les interprétations des Sages du Midrash et de la Mishna.

Or la Torah enseigne que le 'Omèr doit être apporté « Mima'harat haShabbat » (Ibid.23, 11 et 15), le lendemain de « Shabbat » (ce que le Rabbinate traduit subtilement par : « le lendemain de la fête » comme on l'a vu plus haut).

Rashi, citant toujours Ména'hoth (66a), résume l'interprétation des 'Hakhamim : « Dès le lendemain du premier jour de la fête de Pessa'h. Car si tu disais qu'il s'agit du lendemain du Shabbat hebdomadaire, tu ne saurais pas duquel. »

D'après nos Maîtres, le terme « Shabbat » n'est donc utilisé ici que pour indiquer l'obligation de cesser le travail ce jour-là, et non pour désigner le Shabbat de chaque semaine.

Les Baythousim, fidèles à leur méthode, interprétaient littéralement le terme « Shabbat », et tenaient que c'est le dimanche, lendemain de Shabbat, que l'offrande du 'Omèr devait être apportée.

Pour montrer que cette interprétation était bel et bien une erreur, nos Sages de mémoire bénie ont établi que la récolte du 'Omèr devait être conduite en grande pompe, sous le regard de foules nombreuses, de sorte qu'aucun doute ne subsistât quant au fait qu'on agissait pas selon l'opinion des Baythousim.

Une fois le 'Omèr récolté, on le plaçait dans des paniers et on l'amenait dans la cour du Beth haMiqdash. Ensuite, on le faisait griller, et les grains étaient étalés, pour les faire complètement sécher. L'orge était grossièrement moulu. Puis on prenait une mesure d'orge moulu, appelée « Issaron », et on la tamisait à travers treize tamis. On ajoutait ensuite de l'huile et de l'encens à ce *issaron* de farine. Puis, un Cohen mélangeait le tout (encore qu'un non-Cohen pût également le faire). Et le mélange était balancé et amené devant l'autel.

Le Cohen accomplissait ensuite un rite appelé « Kemitsah », qui consistait à prendre une poignée de farine, et à la brûler sur l'autel.

Quel est le sens de la mitsvah d'apporter le 'Omèr ?

Nous savons qu'il n'est pas possible de connaître le sens profond et véritable des mitsvot, même celles dont les raisons paraissent évidentes à tout homme. *A fortiori* celles qui n'ont pas de motif rationnel apparent. Pour autant, nous ne sommes jamais dispensés d'apprendre et de réfléchir.

Le *Sefer ha'Hinoukh* écrit que l'offrande du 'Omèr est précisément une invitation à la réflexion. Il nous faut comprendre que c'est par la seule bonté de HaShem que toutes les créatures se maintiennent à l'existence, y compris nous-mêmes bien entendu. Chaque année, HaQadosh Baroukh Hou nous fournit la subsistance, en faisant pousser les céréales et la végétation. C'est pourquoi nous devons reconnaître que le grain qui vient de parvenir à maturité n'est là que par la grâce (le « 'hessed ») et la bonté de HaShem. On amène donc une offrande de gratitude pour les toutes premières céréales que nous sommes sur le point de moissonner, que nous nous apprêtons à consommer, dans l'espoir que HaShem continuera à épancher sur nous Sa bénédiction, et à nous fournir notre subsistance « békhavode wélo bévizouïe, béhétér wélo béissour, béna'hat wélo bétsa'ar – Avec dignité et non dans la honte, de manière permise et non interdite, dans l'aisance et non dans l'anxiété », pour que nous puissions Le servir d'un cœur entier !

Librement adapté d'un enseignement de Rabbi Yéhouda Préro – Torah.org

Nous nous trouvons à présent dans la partie centrale du compte du 'Omèr, dont la prescription figure dans notre Parasha. Cette Mitsva consiste à compter sept fois sept semaines, pour aboutir à la fête de Chavou'ot, qui célèbre le Don de la Torah.

D'après les écrits de nos Maîtres, si la Mitsva s'effectue purement et simplement par le compte verbal, chaque soir, du nombre de jours et de semaines atteint, il est particulièrement attendu de la part de chacun d'investir dans cette Mitsva des « mouvements » du cœur, avec l'intention positive d'améliorer son comportement et plus particulièrement ses traits de caractère.

Le compte du 'Omèr représente, entre autressignifications, l'attente pleine d'espoir qui animait la génération sortie d'Égypte. Nos ancêtres savaient que la sortie de l'exil ne serait complète et parfaite que par le Don de la Torah au Mont Sinaï. Dès lors, chacun dénombrait le jour qui venait de passer en guise de préparation et d'élévation spirituelle, à l'instar de 'Hanoucca, où les jours de la fête passés correspondent au nombre de bougies allumées, en signe d'élévation spirituelle (Ma'alim bakodesh)

Cette implication dans le raffinement spirituel a eu un impact dans de nombreux siddourim, où l'on trouve des prières particulières qu'on a coutume de réciter après avoir compté. Nous demandons alors à D.ieu que s'effectue la réparation des Sephirot (Selon la Kabbala, les canaux par lesquels HaShem intervient dans Sa Création) que nous aurions abîmées par nos mauvais comportements.

Ces demandes ne se situent pas fortuitement à la même page que celle nous indiquant les comptes du jour. Elle y sont liées selon les explications précédentes et symbolisent le regret d'un mésusage de nos traits de caractère. Elles symbolisent notre engagement à les améliorer, et à prouver notre volonté de nous élever spirituellement à l'approche de Chavou'ot.

Si le mot « *Sephira* » (compte), est dérivé du mot « *Mispar* » (nombre), nos Sages le rapprochent également du mot hébreu « *Saphir* », qui

désigne une pierre précieuse. Si nous sommes animés de l'esprit de contrition lorsque l'on compte le 'Omèr, que nous prenons à cœur la valeur du jour qui vient, ce qu'il peut déclencher dans notre vie, et en quoi il se trouve si important, du fait de son appartenance à l'intervalle de jours entre Pessa'h et Chavou'ot... Si, forts de ces convictions, nous sommes en mesure d'exploiter sa valeur, alors nous faisons de ce jour une « pierre précieuse », qui nous illumine et nous fait accéder au mérite de recevoir la Torah.

La Torah insiste même sur la nécessité d'accompagner le compte du jour d'une amélioration morale en précisant « Oussfartèm lakhem » : vous compterez pour vous (Wayiqra 23,15). Ce compte doit se réaliser... pour nous. Pour notre bien moral et spirituel.

C'est en ce sens que l'auteur du Bat Ayin explique la première Michna des Pirké Avot :

« Akavia ben Mahalalel disait : Regarde ces trois choses et tu n'en viendras pas à la faute Sache d'où tu viens, vers où tu vas, et devant Qui tu devras rendre des comptes. D'où tu viens : d'une goutte malodorante. Vers où tu vas : un endroit de terre, vers etc... devant Qui tu devras rendre des comptes : Le Roi des rois de tous les rois: Hakadoch Baroukh Hou. » (Avot 3,1)

Cette Michna, contre toute attente, est une allusion à la période du 'Omèr. Les trois parties de la phrase représentent Pessa'h, Chavou'ot, et la période séparant ces deux fêtes.

« Sache » d'où tu viens représente Pessa'h. Le mot « D'a » (sache) fait allusion au Da'at, la Connaissance de D.ieu, qui n'a été vécue par les Juifs qu'à Pessa'h, lorsqu'ils sont sortis d'Égypte (la goutte malodorante faisant, référence au mode de vie impur et débauché de la civilisation égyptienne), ceci « afin que vous "sachiez" que Je suis HaShem votre Éloqim. »

« Vers où tu vas : un endroit de poussière. » :

Il s'agit de Chavou'ot. Dans la tradition, l'humilité totale est souvent symbolisée par la poussière, comme nous le récitons à la fin de la 'Amida : « Vénafshi kéAfar lakol

tihyé – Que mon âme soit comme la poussière pour tous. ». Ici, il s'agit d'atteindre l'humilité totale, qui est l'état propice à la réception de la Torah, et est perçu comme un objectif positif.

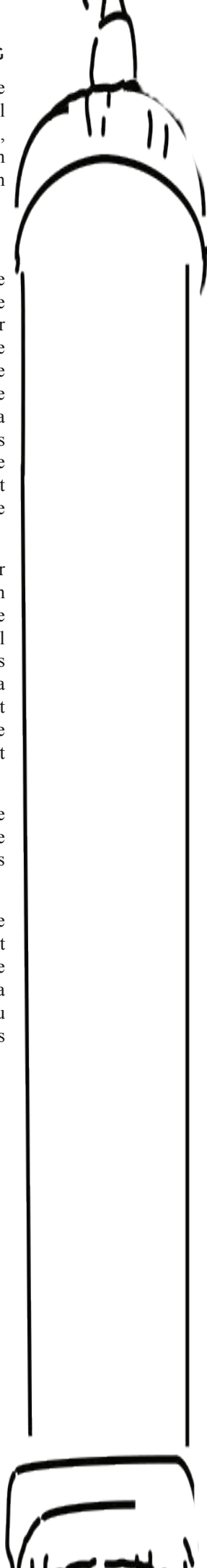
« Et devant Qui tu te tiens. »

Lifné Mi (devant Qui) peut se lire aussi "Avant Mi" c'est à dire, que le travail qui nous incombe à partir de Pessa'h jusqu'à la réception de la Torah doit se trouver avant le cinquantième jour (valeur numérique du mot Mi). Si nous négligeons la valeur de ces jours, la Michna nous prévient que nous manquons à notre devoir de préparation spirituelle et qu'il faudra même en rendre compte devant HaShem.

Si Pessa'h se caractérise par l'intervention du Créateur en Personne, sans que nous ayons eu de véritable rôle dans notre libération, il n'en va pas de même lorsque nous sommes en chemin pour obtenir la Torah. Dans cette situation, il est demandé à l'homme de prendre une part active à son accomplissement spirituel.

Monter à l'échelle pourvue de cinquante barreaux, les yeux vers le haut, tout en portant un regard plus attentif au bilan des présents jours.

Pas après pas, l'Homme complète la démarche initiale de D.ieu et s'associe, par la réparation de son caractère au jour le jour, à la concrétisation du plan divin prévu depuis les commencements les plus lointains de la Création.



La Haftara de cette semaine est à nouveau tirée du livre d'Ézéchiel. Depuis ces dernières semaines, les Haftarot que nous lisons sont issues pour nombre d'entre elles de ce livre. En cette période de Séfirat Ha'omèr, nos sages nous enseignent que chacun de nous doit s'atteler à s'améliorer afin d'activer la délivrance finale. Les textes tirés du livre d'Ézéchiel visent à nous projeter dans ce que sera notre vie de juif au moment de la reconstruction du troisième Temple.

La Haftara de cette semaine fait partie des derniers chapitres du livre d'Ézéchiel qui sont restés particulièrement célèbres dans l'histoire et ont donné lieu à nombre de commentaires. Ézéchiel y évoque la reconstruction du troisième Beth Hamiqdach lors des temps messianiques : les dimensions de ce Temple, sa cérémonie d'inauguration, la restauration du culte des korbanot, et bien sûr, le service des Cohanim - les prêtres, qui cette fois seront à la hauteur de la tâche. On se rappelle que le service du second Temple avait éveillé le courroux de Hachem, ce point est donc particulièrement important.

La Parasha et la Haftara évoquent toutes deux les règles relatives aux cohanim, qui avaient vocation à servir dans l'enceinte du Temple. Certaines dispositions sont reprises à l'identique dans nos deux textes. En revanche, certaines lois semblent différer étrangement, voire se contredire.

Notre Haftara semble interdire à tout Cohen d'épouser une veuve, alors que dans la Torah cet interdit ne s'applique qu'au Cohen Gadol.

De même, il semble que le Cohen doive compter deux fois sept jours de purification alors que dans la Torah, seuls sept jours semblent nécessaires.

Les vêtements du Cohen doivent être également uniquement en lin selon la Haftara alors que dans la Torah, certains vêtements comportent également de la laine (par exception à l'interdit du Cha'atnez).

Cette partie du livre d'Ézéchiel, et tout particulièrement notre Haftara, sont également connues car elles ont posé problème aux Sages de la tradition, dans la mesure où certains de leurs passages semblaient contradictoires avec d'autres versets de la Torah. À tel point que ce livre a failli être retiré du canon biblique. Le Talmud ('Haguiga 13a) nous enseigne que

c'est Rabbi 'Hanania ben 'Hizkiya qui a résolu les contradictions apparentes entre les textes et « sauvé » le livre d'Ézéchiel. De plus, les Sages du Talmud (Ména'hot 45a) nous disent également à propos de cette Haftara que le prophète Éliyahou lui-même sera amené à commenter et expliquer notre texte dans les temps messianiques.

Notre Haftara évoque particulièrement le rôle des Cohanim, des prêtres qui officieront lors du troisième Temple. Ézéchiel écrit qu'ils seront choisis en raison de leur vertu et de leur fidélité à Hachem. Ils seront les descendants du grand prêtre Tsadok.

Le texte s'adresse naturellement au cœur de tout un chacun dans la mesure où il confirme l'espérance messianique que notre peuple a gardée en lui tout au long de son histoire.

Il nous rappelle également l'importance de la présence du Temple, dans la mesure où il sera l'un des éléments clés, dans les temps futurs, de notre proximité avec Hachem.

Pour autant, les premières lignes de cette Haftara semblent s'adresser exclusivement aux futurs prêtres qui serviront dans la troisième Temple : « les Cohanim de la tribu de Lévi, descendants de Tsadok, qui ont veillé à la garde de Mon Beth Hamiqdach ».

Les Léviim s'étaient, en effet distingués par leur grande piété aussi bien lors de l'épisode du Veau d'or, au cours duquel ils ont immédiatement suivi Moché, que lors des pérégrinations dans le désert où ils n'ont jamais cessé d'observer le commandement de la Brit-Mila, en dépit des conditions météorologiques difficiles.

En outre, depuis l'époque du Roi Salomon, la prêtrise revenait aux descendants de Tsadok (lui-même descendant direct d'Aharon). Ce dernier et sa famille se sont illustrés par des qualités de droiture, d'intégrité et de fidélité à Hachem tout à fait exceptionnelles.

Ce sont précisément ces qualités qui ont valu à Tsadok et ses descendants d'être élus par Hachem pour Le servir dans la troisième Temple.

Le 'Hafets 'Haïm (lui-même Cohen) faisait de ce premier verset de notre Haftara une lecture contemporaine et qui s'adresse à chacun d'entre nous. Les prêtres, descendants de Tsadok, représentent tout ceux qui s'efforcent de rester intègres et fidèles aux commandements de Hachem dans leur vie, tous ceux qui s'efforcent de triompher des tentations intérieures ou

extérieures.

Le 'Hafets 'Haïm faisait remarquer que les générations actuelles font l'objet de tentations particulièrement puissantes, qui sont susceptibles de les éloigner de la Torah. Et notre génération ne peut que confirmer la difficulté de préserver son éthique dans une société qui brouille et inverse les valeurs, la difficulté d'élever des enfants dans un monde où la pudeur, le goût du travail et la transcendance sont battus en brèche.

Il faut une force de caractère, une détermination, une indépendance d'esprit très fortes pour conserver sa morale et la diffuser autour de nous. Cela oblige chacun de nous à aller puiser au fond de ses ressources afin d'y parvenir.

En nous rappelant l'exemple de Tsadok et de ses descendants, mais aussi de sa merveilleuse récompense, servir dans le Troisième Temple, le prophète encourage chacun d'entre nous à persévérer dans la fidélité à la Torah et aux commandements de Hachem.

Une telle attitude nous permettra de faire partie des « proches de Hachem », et de figurer en bonne position pour assister à la délivrance et au service du Temple, très prochainement, Amen !

Ce dvar Thora est dédié à la réfoua chéléma de tous les malades d'Israël et parmi eux de la jeune princesse Romy Rahel H'anna bat Stéphanie Liat et pour le zivoug Agoun et Cacher de Caroline Myriam Ruby bat Géraldine H'ava.

CE FEUILLET EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





Parachat Emor

Par l'Admour de Koidinov chlita

“Vous compterez pour vous à partir du lendemain de la fête, jour auquel vous apportez l'Omer du balancement durant sept semaines complètes. Jusqu'au lendemain de la septième semaine, vous compterez cinquante jours...”

*וספרתם לכם ממחרת השבת מיום הביאכם את עמר התנופה שבע שבתות תמימת תהינה.
עד ממחרת השבת השביעית תספרו חמשים יום... (ויקרא כג - טו-טז)*

Pourquoi faut-il compter le Omer ? Le sefer ha'hinoukh explique que c'est pour exprimer combien un juif se languit de recevoir la Torah. Cependant, il reste à savoir **pour quelle raison ce compte est lié à l'offrande du Omer** (ou offrande d'orge) ? Par exemple, lorsque nous disons : « *aujourd'hui, c'est le premier jour (de l'offrande) du Omer* » : quel lien y a-t-il entre le désir de recevoir la Torah et cette offrande ?

Voici l'explication : lorsqu'un juif commence à servir son Créateur, il lui est accordé des Cieux de la lumière et des délices spirituels. Or tout ceci lui est retiré par la suite, et il lui faudra fournir des efforts afin de retrouver cette lumière perdue qui le réjouissait ainsi que son engouement à servir Hachem.

Pourquoi donc cette lumière lui est retirée ? il pourrait se tromper et croire qu'elle émane de ses propres forces et des mérites qu'il a acquis à servir Hachem, et pourrait en venir, que Dieu nous garde, à de l'orgueil, ce qui lui ferait perdre son attachement à Hachem. Or elle lui est retirée pour qu'il comprenne que tout ce qu'il possède n'est pas dû à son mérite mais à un don du Ciel ; alors cette lumière lui sera restituée lors de son service divin.

Il en est ainsi chaque année pendant Pessa'h où chaque juif reçoit en lui une grande lumière ; mais après le premier jour, cette lumière se retire, et alors commence le compte du Omer qui va l'éclairer chaque jour de plus en plus jusqu'à ce qu'il mérite durant la fête de Chavouot une grande proximité avec son Créateur. Le retrait de cette lumière vient lui enseigner que **tout ce bien-être ne relève pas de son mérite mais seulement de la bonté d'Hachem**, et il en résulte qu'il comptera et **se languira du don de la Torah, avec soumission et conscience que tout ce qu'il reçoit n'est qu'un cadeau de Ciel** ; il méritera ainsi le retour de cette lumière en son âme.

Cela représente l'offrande du Omer, car lorsqu'un juif laboure et sème son champ et ensuite moissonne, il peut penser que ce sont ses forces et son intelligence qui sont à l'origine de cette abondance ; c'est pour cela qu'Hachem voulut délibérément l'offrande du Omer car elle représente la nouvelle récolte des Béné Israël, le fruit de leur dur labeur dont ils pourraient être fiers. Il ordonna de l'amener au Cohen qui allait procéder à une cérémonie particulière hautement symbolique : il fallait la soulever vers le haut, la descendre vers le bas, puis la balancer vers les quatre points cardinaux. Ainsi le juif prenait conscience **qu'Hachem SEUL crée et dirige les Cieux, la terre et les quatre extrémités du monde**, et que toute la récolte qu'il possède, ne vient que par la volonté du Créateur qui la lui a prodigué.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par mail au +33782421284

📌 Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 11/05/2022

On peut comprendre maintenant pourquoi le compte du Omer est relié à l'offrande du même nom, car Hakadoch Baroukh Hou voulut que chaque juif compte les jours avec impatience et guette la fête de Chavouot en prenant conscience que tout est cadeau d'Hachem et n'émane nullement de ses propres forces, de la même manière que l'offrande du Omer vient nous apprendre que toute la moisson n'est issue que d'Hachem Yitbarakh.

Autour de la table de Shabbat n°332 EMOR



(Ndlr : en Israël la Paracha c'est "Béhar")

Ces paroles de Thora seront étudiées Léylouï Nichmat des trois Quédochims (Saints), que D.ieu venge leur sang, qui sont morts à Elad (Israël) parce que juifs, lors d'une action des plus ignobles par des tueurs qui dévalorisent grandement la Nation Arabe... Et aussi pour la Réfoua Chéléma de Haïm Ben Sarah, Chaï Ben Ilana, Chimon Ben Gamla (les victimes de cet attentat) parmi les malades du Clall Israël

Avoir son propre enseignant...

Notre Paracha traite au début, de nombreuses lois propres aux Cohanim. On le sait, le Clall Israël est divisé en trois grands groupes : Cohen, Lévy et Israël. Les Cohen (au pluriel les Cohanim) avaient pour fonction d'officier au Temple (Miqdash) de Jérusalem et d'offrir les sacrifices sur l'autel. Les Lévy gardaient le Miqdash et faisaient de la musique qui accompagnait le service Divin. Enfin le gros du peuple, Israël. De nos jours cette distinction n'a plus beaucoup d'importance car, à cause de nombreuses fautes (en particulier de la haine gratuite, Yoma 9), le Miqdash a été détruit. Et Même si une bonne partie de la communauté se trouve déjà en terre de Tsion, tout le temps où la Présence Divine ne revient pas sur terre (par la construction du 3ème Temple), nous vivons **un grand exil**. Seulement certaines lois sont encore en vigueur, vis-à-vis des Cohanim, en particulier l'interdit de se marier avec une femme divorcée ou de se rendre impur au contact d'un mort. Consécutivement, on devra leur rendre des honneurs (dans le cas où le Cohen est lui-même pratiquant). Dans la suite, la Thora enseigne les différentes fêtes du calendrier : Pessah, Chavouot, Soukot etc. On s'attardera sur la Mitsva du Omer. Le verset nous apprend que le lendemain de Pessah (Hol Hamoéd) le peuple devait amener au Temple une offrande végétale faite de deux pains d'orge. Il est dit : **"le lendemain du Shabbat, le Cohen opéra un balancement des pains "** (23.11). Ce verset n'indique pas de quel Shabbat il s'agit. S'il s'agit du premier Shabbat qui suit la fête de Pessah ou du premier Shabbat de l'année. Les Sages de mémoire bénies, enseignent que ce n'est aucun des deux ! Le Shabbat qui est évoqué dans le verset c'est **Yom Tov**, car Yom Tov (jour de fête) s'appelle aussi **"Shabbat"** (un jour chômé). Donc le décompte du Omer commencera **le lendemain du premier jour de Pessah**. L'incidence est assez fondamentale puisque d'après notre décompte, le 50^{ème} jour c'est la fête de Chavouot (la fête des sept semaines, en français la Pentecôte) qui tombe 50 jours après Pessah. Tandis que Léhavdil- toutes les sectes qui ont dans un passé lointain refusé l'enseignement des Sages (**peut-être parce que ces derniers (les Sages) étaient trop religieux à leur goût... Habillés de noir et de chemises blanches...**) ne feront pas Chavouot à la bonne date ! Dommage ! Autre conséquence, la Thora enseigne que la nouvelle récolte, des céréales, le H'adach n'est permise à la consommation que le lendemain de l'offrande du Omer. Ce sont ces galettes d'orge apportées le lendemain de Pessah. Par conséquent, nous ne pourrions

consommer de la nouvelle récolte que le lendemain du premier jour de Pessah. De suite après l'offrande du Omer d'orge, il est indiqué la Mitsva de compter 50 jours (7 semaines). Le 50^{ème} jour, le peuple apportait une nouvelle offrande, cette fois constituée deux pains de blé. Le Keli Yakar fait remarquer que la Thora n'indique pas un jour particulier pour la fête de Chavouot (le Don de la Thora). Il n'est pas dit, par exemple, que le 6^{ème} jour du 3^{ème} mois de l'année (6 Sivan) sera fêté (comme c'est indiqué pour les autres solennités). Il est dit uniquement que le 50^{ème} jour est chômé. Le Keli Yakar enseigne que cela sous-entend que le Don de la Thora **n'a pas de date fixe. On devra veiller, uniquement, à l'intervalle de 50 jours entre Pessah et Chavouot car la Thora doit être vécue aux yeux du Colleman (et de tout celui qui étudie) comme si chaque jour de son étude, il recevait la Thora des Mains Saintes de D.ieu ! Intéressant, n'est-ce pas ?**

Une autre allégorie propre à la fête, c'est la particularité de son sacrifice. A Chavouot on offrait deux pains de blé. Or, au début du décompte, les Cohanim apportaient deux galettes d'orge. Ce n'est qu'à la fin qu'il s'agissait **de pains de blé**. Cela nous apprend **qu'un homme sans Thora n'est pas bien loin du monde animal...** En effet l'orge est l'aliment préféré de la basse-cour tandis que le blé est mangé par l'homme. Au début du décompte, on n'a pas reçu la Thora. Donc on ressemble, un peu, à l'animal (l'homme boit, mange et se reproduit comme les animaux). A Chavouot on reçoit la Thora qui vient nous élever. Dorénavant l'homme prie son Créateur, étudie la Thora. La volonté du Créateur s'accomplit ainsi que Ses commandements. De plus, **le Saint Zohar (Paracha Quédochim) enseigne que celui qui ne fait pas d'efforts dans l'étude de la Thora est loin de la vraie Foi en Dieu**, car son étude amène la connaissance du Maître du monde. De plus, il faut savoir que toutes les offrandes végétales au Temple (Mincha) sont faites de Matsa (pain qui n'a pas levé). Toutefois, à Chavouot, il s'agissait de pain (H'amets). C'est une autre allusion au fait que **la Thora est l'antidote au mauvais penchant**. En effet l'homme est fait de deux penchants. L'un qui le porte à faire le bien et le droit (pas de traheries, de dupes, de vexations) tandis que l'autre le pousse à la recherche des plaisirs (sans but particulier...) jalousie, haine etc... C'est uniquement la Thora qui permet à l'homme de vivre une vie en harmonie avec tous ces différents penchants contradictoires. Pour preuve, la Thora n'a jamais indiqué que la voie à suivre est de rester dans le célibat et la méditation dans un monastère au fin fonds

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

des Landes... Au contraire, la Thora dit qu'un homme à partir de 18/20 ans, doit sérieusement chercher son âme sœur (Chidou'h) afin de faire route commune et d'élever des enfants dans l'harmonie familiale, et autour de la magnifique Table du Shabbat....

Je finirai par une courte anecdote. Il s'agit d'un Rav qui donnait des cours de Thora (Daf Hayomi) à Herzlia (Terre Sainte). Dans son cours il y avait un homme qui était en phase de conversion. Ce dernier venait d'une manière assidue mais ne disait pas mot tout le long du cours. La chose se répétait et au bout de nombreux mois cette personne demanda une entrevue au Rav. Il lui déclara : "**Je ne veux plus devenir juif ! J'arrête la Guérout!**". Le Rav lui demanda de s'expliquer. "Cela fait des mois que je viens à ton cours, mais je ne comprends absolument rien. Or tu sais que j'ai fait des hautes études, mais rien n'y fait." Il continua, « le pire c'est lorsque je vois des enfants qui viennent se joindre à ton cours et qui posent des questions alors que moi je n'y arrive pas. Je suis sûr que la Thora n'est pas pour moi, car à quoi sert une pratique si je ne peux pas étudier la volonté de D.ieu sur terre ? » Le Rav dit "viens avec moi à Bné Braq voir un grand Rav, le Prince de la Thora, paix en son âme, Rabbi Haïm Kanievski Zatsal". Le Rav exposa le problème à Rabbi Haïm qui sourit (il est dommage que mes lecteurs n'ont pas vu son visage rayonnant). Il répondit : "**C'est normal, il n'a pas d'enseignant !**" Le Rav s'étonna et dit : "Mais je suis son maître ?". Rabbi Haïm continua : "Ah... Vraiment ? Le Clall Israël a un enseignant. Moché Rabénou est monté sur le Mont Sinaï et **a reçu la Thora de D.ieu**. Depuis, **c'est à chaque génération que Hachem se dévoile à chacun de nous**. C'est l'explication de la bénédiction que l'on fait (le matin), "Béni Soit Hachem qui apprend la Thora au Clall Israël !" Car c'est Lui, Hachem, l'Enseignant. Mais à qui ? A la communauté. Celui qui n'en fait pas partie, Hachem ne lui enseignera rien. Donc ce n'est pas un mystère ce que dit ton élève. A partir du moment où il **fera la Guérout et fera partie du Clall Israël, il aura un enseignant (D.ieu) et il comprendra !**"

Etincelant de simplicité n'est-ce pas ?

Notre Sippour.

Le Rav émérite Rabi Ytshaq Fanger Chlita, rapporte cette véritable histoire. Lors d'un de ses déplacements outre-Atlantique, il rencontra un homme de la communauté. Il lui raconta sa propre histoire : "Je suis originaire de Boukhara et je suis arrivé en Amérique il y a 30 ans alors que je ne connaissais pas un mot d'anglais. J'ai commencé à travailler en tant que Taximan. Mon travail principal était d'amener des employés à Manhattan. Parmi tous mes clients il y avait un broker de change qui, tous les matins venait de sa maison jusqu'à Wall Street. Pendant tout le long du trajet, 40 minutes, il passait de nombreux coups de fils à sa banque, ses clients et il effectuait différentes opérations de change. J'étais à l'écoute de toutes ses paroles. Pour moi, c'était 40 minutes de cours particuliers dans le domaine de la bourse, gratuit. « Pendant 6 mois, tous les jours je faisais le même trajet. Aux bouts de ce temps je me suis tourner vers lui : "Tu sais j'ai une grande envie de travailler avec toi... J'ai appris énormément durant ces déplacements et je suis sûr

de réussir dans le domaine des agents de change. Tu peux me faire passer un examen pour contrôler mes connaissances. Le businessman fut très étonné mais dit qu'il recherchait justement quelqu'un pour le seconder... Et effectivement, j'ai passé un examen que je réussis d'une manière spectaculaire... Il me dit que je pouvais commencer à travailler à son bureau. La semaine suivante, de Taximan je devins broker à Manhattan. Béni soit D.ieu ! J'ai eu de grandes réussites. Mon patron était très content de mes résultats et la chance me sourit. Pendant 10 années je travaillais d'arrachepied dans sa compagnie. Au bureau j'avais un collègue de travail, pas de la communauté, qui avait lui aussi de la réussite. Seulement au bout de ce temps, la boîte commença à péricliter et un beau jour mon collègue de travail reçut une offre très alléchante d'un concurrent qui lui demanda de réunir une trentaine d'employés pour ouvrir une nouvelle succursale à Manhattan dans le domaine du change de monnaies.

Mon collègue et ami démarcha les meilleures têtes de notre compagnie en leur proposant des salaires mirobolants. J'étais sûr, en mon for intérieur, qu'il m'appellerait bientôt car on travaillait côte à côte depuis 10 ans...). Les semaines passèrent, les meilleurs de mes collègues furent sollicités. Pourtant je restais sans aucun appel de sa part. J'étais très déprimé... Puis vint le moment où le concurrent ouvrit sa nouvelle succursale de traders. Au final, je n'étais pas sur la liste dorée. C'était pour moi un véritable couteau planté dans mon cœur... Ma boîte avait déposé son bilan, je n'avais pas de travail... Je fus dans un état dépressif durant six mois, pourtant, j'avais déjà fait Téchouva et j'avais dépensé beaucoup d'argent en Tésédacqua.... Je restais dans l'obscurité (par rapport à ma Parnassah (car semble-t-il, il n'étudiait pas la Thora voir Zohar précédemment cité). Seulement, au bout de quelque temps, l'effroyable se déroula. Le crash des avions sur les tours jumelles. Le bureau de mon concurrent était au 36ème étage de la première tour. C'est justement à ce niveau que le premier gros porteur se crasha... Toute la boîte concurrente s'est volatilisée sur l'instant ! Les employés sont morts sur le coup ! C'est sûr que si j'avais été engagé par mon collègue j'aurais fini en cendres dans l'immeuble sans aucun doute ! J'ai alors compris le grand bien qu'à fait Hachem de ne pas avoir été engagé par ce collègue. J'ai vu combien le mal, sur le moment, est difficile à avaler, mais Hachem m'a donné une leçon de Emouna, croyance et confiance en D.ieu. C'est grâce à la foi qu'on peut surmonter l'épreuve est de savoir que c'est la volonté de D.ieu qui s'exerce et qui m'a protégé d'une manière prodigieuse."

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold

Une bénédiction à Israël Gold et à son épouse (Beth-Shemeh) pour une grande réussite dans la Parnassa et le Hinou'h des enfants "Nah'at Déquédoucha", tranquillité dans la sainteté.

Une bénédiction à Avraham David (Laurent) Benamou et son épouse (Paris) pour une bonne éducation des enfants "Nah'at Déquédoucha"



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

בס"ד

Emor
5782

|153|

Parole du Rav



Hachem a créé l'homme avec quatre éléments : le feu, le vent, l'eau et la terre. Le feu c'est la racine de la chaleur naturelle. L'Admour de Piassessena a écrit que chaque pièce de monnaie possède deux côtés et comme il y a deux faces pour les pièces, c'est ainsi pour l'élément du feu, il possède deux côtés.

D'un côté, la chaleur c'est sa nature, le chaud, la chaleur c'est l'enthousiasme, c'est beaucoup d'énergie ! Si tu t'habitues à sortir ton énergie dans l'étude de la Torah avec enthousiasme, dans la prière en te connectant, en te levant rapidement, avec diligence, alors le feu brûle du côté positif. Mais si tu te lèves avec paresse, pries avec paresse, étudies la Torah avec nonchalance... le feu sera obligé d'exploser quelque part ! Où est-ce que cela va exploser ? Dans le côté négatif. Dans la colère et la nervosité ou dans des actions négatives, que ce soit dans la jeunesse ou à l'âge adulte. De là nous comprenons que toutes les réactions négatives, se trouvent dans l'esprit de l'homme. Alors quand tu utiliseras ton énergie pour le côté positif, tu réussiras énormément.

Alakha & Comportement



Dans tout travail, l'homme ne reçoit pas son salaire pour le travail, mais seulement pour le résultat. Donc ce qui va le rendre joyeux c'est le résultat mais pas l'effort. Et donc s'il prépare un produit mais qu'il s'est trompé il se retrouve à perdre deux fois : 1) En fait le travail qu'il a fait n'a pas été réalisé avec joie et envie. 2) Il n'a pas reçu le salaire prévu de son patron car il n'a pas fait son devoir.

Ce n'est pas le cas pour un homme qui sert Hachem Itbarah en peinant dans la Torah et en observant les mitsvotes, car même s'il n'atteint pas le but voulu, il recevra sûrement une double récompense à la fois par la grande joie et le plaisir spirituel qu'il ressent dans l'accomplissement de la mitsva et par la bénédiction du ciel, même s'il n'atteint pas le but voulu, car Akadoch Barouh Ouh lui paie à la fois pour l'investissement et aussi pour le résultat.

(Hélev Aarets chap 8 - loi 4 page 512)

Un royaume de cohanimes et un peuple saint



Au début de notre paracha, la Torah ordonne aux cohanimes des commandements spéciaux (tels que de ne pas souiller au contact des morts et de ne pas épouser des femmes qui sont interdites par rapport au sacerdoce) se référant au fait que les prêtres (cohanimes) sont saints et donc ils ont un devoir supplémentaire de se maintenir dans une grande sainteté, comme il est écrit : «Ils doivent rester saints pour Hachem et ne pas profaner le nom d'Hachem; car ce sont les sacrifices de l'Éternel, c'est le pain de d'Hachem qu'ils doivent offrir : ils doivent être saints. Une prostituée ou une déshonorée, ils ne l'épouseront pas, une femme divorcée, ils ne l'épouseront pas, car le prêtre est consacré à Hachem»(Vayikra 21.6-7).

Bien que ces versets traitent des prêtres, en fait ils renferment un message important pour tous les Juifs, même ceux qui ne font pas partie de la descendance d'Aharon Acohen. Il faut savoir que le peuple d'Israël dans son ensemble est appelé «cohanimes», comme le Créateur l'a dit à tout le peuple d'Israël avant de leur donner la Sainte Torah au Mont Sinaï : «vous, vous serez pour moi une dynastie de cohanimes et une nation sainte»(Chémot 19.6). Par conséquent, chaque juif et chaque juive sans exception a le devoir de maintenir correctement sa

sainteté et de ne la profaner en aucune façon, qu'Hachem nous en préserve. Et en parlant de sainteté, il faut ici souligner que l'essence de la sainteté commence par le fait de préserver nos yeux d'images interdites. C'est ainsi que nos sages l'ont enseigné dans leur saintes paroles (Yérouchalmi Brahot 81) : «Mon fils, donne-moi ton cœur et aie les yeux ouverts sur ma voie»(Michlé 23.26). Akadoch Barouh Ouh a dit : «Si tu me donnes ton cœur et tes yeux alors, je saurai que tu es avec moi».

C'est-à-dire que c'est le cœur et les yeux de l'homme qui l'attirent dans la faute et seuls les hommes qui les préservent avec méssiroute néfesh pour Akadoch Barouh Ouh savent qu'ils appartiennent à Hachem. Mais de ces deux organes, le premier à attirer l'homme vers le péché est précisément ses yeux, car ce n'est qu'après que les yeux aient vu une image interdite que le cœur commence à convoiter une chose interdite, comme l'ont dit nos sages (Sanhédrin 45a): «Le yetser ara (mauvais penchant) règne seulement sur ce que les yeux convoitent». Après que les yeux voient, le cœur convoite l'objet interdit et les autres organes se mettent en marche et brave l'interdit concrètement. On constate donc que tout commence par les yeux et celui qui sanctifie ses yeux

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine



alors sera préservé de tout péché. Le saint Ben Ich Haï rapporte dans son livre "Ben Yéoudah" (sur Sota 38.2) : Tout désir se référera aux yeux, de là commence la luxure, car l'œil voit et par là le cœur convoite et se passionne et s'il n'y a pas d'œil pour voir, il n'y a pas de convoitise et de luxure ici. Et il est écrit au sujet de la faute originelle : «Elle vit qu'il était attrayant à la vue»(Béréchit 3.6). Donc, nous trouvons dans les saints écrits que la force de la luxure se trouve dans les yeux et que la source du péché est donc la vue du mal.

Il est également rapporté dans le livre "Séfer Ayachar" (Chapitre 68) : «Et c'est le secret qui est écrit : «Mes yeux ont versé des torrents de larmes, parce qu'on n'observe pas ta Loi»(Téhilimes 119.136). Il n'a pas été écrit «J'ai gardé» mais «ils n'ont pas gardé ma Torah», ce qui signifie que les yeux pleurent et versent des torrents de larmes parce qu'à cause de ces visions impures, leur vue même est endommagée et leur cœur aussi. Donc toute faute dans laquelle l'homme tombe prend sa source dans les yeux.

C'est donc un devoir sacré pour chaque juif et pour chaque juive de s'efforcer de garder ses yeux de la vision de choses impures. Et ce n'est pas une mesure de piété réservée aux hassidimes, mais plutôt une interdiction explicite et formelle dans la Torah, comme il est écrit : «Et ne vous égarez pas en suivant votre cœur et vos yeux, qui vous entraînent à la débauche»(Bamidbar 15.39). Bien qu'une personne doive, dans le cadre de sa vie quotidienne voyager en transports en commun, faire des courses au supermarché ou au marché, régler ses papiers à la banque etc, elle devra faire tous les efforts possible pour baisser les yeux et ne pas regarder ce que qu'Akadoch Barouh Ouh réproue.

Surtout les hommes qui étudient de la Torah, doivent savoir que chacun de leurs actes est soigneusement examiné par les nombreuses personnes qui les entourent. Lorsqu'un homme représentant la Torah agit avec sainteté et modestie et ne regarde pas les choses qui ne sont pas souhaitables, il arrive à sanctifier le nom d'Akadoch Barouh Ouh dans la bouche des créatures et ils diront tous : «Heureux ses maîtres qui lui ont enseigné la Torah, malheur

aux créatures qui n'ont pas étudié la Torah. Un tel qui a étudié la Torah a vu à quel point ses voies étaient belles, à quel point ses actions étaient des réparations», comme c'est décrit dans les paroles de nos sages de mémoire bénie(Yoma 76a).



Pour preuve : Une fois, nous avons reçu une lettre d'une femme, pour différentes bénédictions et conseils. Entre autres choses elle disait qu'elle travaillait comme caissière au supermarché et qu'elle arrivait clairement à identifier les avréhimes qui étudiaient dans

notre coller «Kol Rina-Rav Péalim». Elle les reconnaissait à ce signe qu'ils baissaient les yeux, ne la regardaient pas et n'avaient pas de discussions inutiles avec elle. Ces paroles ont été écrites par elle avec une grande admiration et ont entraîné très fortement la sanctification du nom divin. Quand le peuple d'Israël rencontre les vrais érudits en Torah, il les apprécie grandement et a un grand respect pour eux et essaie aussi de les aider à maintenir leur sainteté.

Une autre fois, a dit le Rav Yoram Zatsal j'ai eu la chance de célébrer une Houpa. Alors que j'étais prêt à célébrer la cérémonie du mariage, on m'a soudainement demandé d'attendre un peu car la mère de la mariée était un peu en retard. Au début, je ne savais ni comment ni pourquoi elle était en retard et ce n'est qu'après coup que j'ai appris ce qui c'était passé. En fait, elle était venue à la salle habillée

“C'est une interdiction formelle et explicite de garder la sainteté de ses yeux”

avec une robe pas du tout tsniout et quand elle m'a vu arriver dans la salle pour la célébration, elle a eu une grande honte de se tenir comme ça devant moi sous la

Houpa. Alors, elle s'est précipitée pour se changer avec une tenue décente et a tardé à en trouver une.

En cela, se réalise la règle enseignée par nos Sages (Yoma 39a) : «Un homme se sanctifie un peu, on le sanctifie beaucoup». C'est-à-dire que lorsqu'un homme essaie de se sanctifier, ne serait-ce qu'un peu, dans ce monde, du ciel, il est aidé à réussir à se sanctifier beaucoup. Donc, ceux qui essaient vraiment de préserver leurs yeux, se verront aidés du ciel et ils ne laisseront entrer dans leurs cœurs que des gens bienveillants qui les apprécieront et les aideront selon leurs besoins.

Citation Hassidique



"Celui qui apprend de son prochain un seul chapitre, une seule loi, un seul verset, un seul mot ou même une seule lettre, se doit de lui faire honneur. David, roi d'Israël, qui n'avait appris d'Ahitofel que deux choses, l'a appelé son maître, son guide et son enseignant, comme il est écrit : "Toi que j'estimais comme mon égal, toi, mon guide et mon enseignant".

Si David, roi d'Israël, a agi ainsi, à plus forte raison celui qui apprend de son prochain un chapitre, une loi, un verset, un mot ou même une lettre, ne doit-il pas l'honorer ? Il n'y a de véritable estime que celle de la Torah, ainsi qu'il est écrit : "Les sages hériteront de la dignité" et il est écrit : "Ceux qui sont intègres hériteront du bien". Or le bien dont il est question n'est autre que la Torah, ainsi qu'il est écrit : "Car c'est un bon enseignement que Je vous transmets, n'abandonnez pas ma Torah."

Pirké Avot Chapitre 6 Michna 3

Extrait tiré du livre : Imré Noam - Sefer Vayikra - Paracha Emor - Maamar 1 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

”כִּי קָדוֹב אֱלֹהֵי דַדְּכֹר מְאֹד בְּכִיךְ וּבְלִבְכֶּךָ לְעִשְׂתֶּךָ”



Connaître la Hassidout



Le pouvoir de la sagesse, du potentiel à la réalisation

Il s'ensuit que l'homme a besoin d'acquérir la sagesse et la sagesse est acquise avec un cœur pur - «Des esprits industriels que j'ai doués de sagesse dans leur cœur» (Chémot 31.6), ensuite il devra obtenir la compréhension pour entrer dans la profondeur des choses. Enfin il recevra la connaissance, afin de se lier totalement avec ce qu'il aura le mérite de comprendre.

L'explication que nous avons vue précédemment est que l'esprit est le nom général regroupant les trois forces de la sagesse, de la compréhension et de la connaissance. La première force de l'âme rationnelle est appelée Hochma כח מה (force du quoi) - la première force de compréhension qu'un homme comprend, non pas en incluant toutes les formes de compréhensions, mais plutôt comme une sorte d'éclair, c'est-à-dire qu'il a fait briller quelque chose dans son esprit. Comme certains hommes dont on dit qu'ils ont un esprit brillant, c'est à dire que lorsqu'on leur parle, immédiatement leur esprit s'allume, même s'ils n'ont n'a pas encore tout compris, la ligne directive est déjà claire pour eux. Bien sûr, le sujet doit encore être élargi, approfondi et étendu, mais dans tous les cas, ils ont déjà trouvé la voie à suivre.

Par conséquent, l'Admour Azaken nous explique que cette force première s'appelle la sagesse, le pouvoir du quoi, c'est une force qui nous permet de demander le "quoi?", c'est à dire d'éveiller son cerveau, mais nous ne savons pas encore exactement ce qu'elle est. La sagesse est comme une graine plantée dans la terre, qui, bien qu'elle soit toute petite, détient déjà le potentiel d'apporter beaucoup de fruits. Un bel arbre

poussera à partir de cette graine et donnera de bons fruits et ainsi de suite et par la suite, il sera possible de planter plus d'arbres. Dans la sagesse



réside un pouvoir énorme et quand il passe du potentiel à la réalisation pour comprendre quelque chose en profondeur, ce concept de "grande sagesse" est alors appelé Bina.

Ce pouvoir de sagesse a de la longueur, de la largeur et de la profondeur. La longueur signifie abaisser son esprit supérieur et inaccessible à un statut inférieur, de sorte que cela soit compréhensible. Par exemple, lorsqu'un homme veut monter sur le toit pour y réparer quelque chose, il apporte une longue échelle et monte avec son aide. Cet homme n'a pas agrandi sa taille, mais il a utilisé quelque chose de plus long pour obtenir ce qu'il voulait. C'est-à-dire que la longueur signifie que vous étendez le concept pour atteindre sa compréhension. La parabole est similaire à l'échelle, plus le bâtiment est haut et long, plus on devra utiliser des échelles fortes possédant plus de niveaux, plus le concept que vous voulez saisir est long, haut et inaccessible, plus il faudra l'étoffer.

Par exemple, le roi Chlomo disait des choses très profondes, puis il

demandait à ceux qui l'entouraient s'ils comprenaient ses paroles et quand ils lui disaient qu'ils ne comprenaient pas, il leur donnait une parabole pour

qu'elle leur soit plus facile à comprendre. Quand ils lui disaient que c'était encore incompréhensible, il leur donnait chaque fois d'autres paraboles et seulement après leur avoir apporté trois mille illustrations, alors ils lui disaient qu'ils avaient enfin compris ses paroles, comme il est écrit : «Il composa trois mille paraboles» (Rois 1-5.12). il devait donner

trois mille paraboles pour qu'ils comprennent ce qu'il avait dit avec sagesse. Il n'est pas écrit «la compréhension de Chlomo s'est multipliée», ou «la connaissance de Chlomo s'est multipliée», mais «La sagesse de Chlomo était plus grande que celle de tous les habitants de Kédem» (verset 10). Il disait des choses concises qui nécessitaient beaucoup d'explications pour comprendre leur base et c'est ce qu'on appelle la longueur.

Un autre exemple : lorsque vous voulez donner quelque chose à quelqu'un et qu'il ne vient pas jusqu'à vous, vous essayez de vous rapprocher un peu plus de lui. Ou lorsque vous utilisez une grue et que vous voulez ramasser quelque chose qui est plus loin, vous étendez son bras. C'est ce qu'on appelle la longueur de la hochma, et cela symbolise la compétence, parce qu'un homme compétent voit sa connaissance s'allonger, comme le disent les sages (Sanhédrin 42b) «C'est en suivant un plan habile que tu dois engager la guerre» (Michlé 24.6). Chez qui trouvons-nous la guerre de la Tora ? Chez ceux qui possèdent dans leurs mains de nombreuses michnayotes.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	21:04	22:23
Lyon	20:44	21:57
Marseille	20:35	21:45
Nice	20:29	21:39
Miami	19:40	20:37
Montréal	19:57	21:10
Jérusalem	19:07	19:58
Ashdod	19:04	20:05
Netanya	19:05	20:06
Tel Aviv-Jaffa	19:05	19:54

Hiloulotes:

08 Iyar: Rabbi Yéchaya Fik
 09 Iyar: Rabbi Abigdoud Kara - Baal Kara
 10 Iyar: Rabbi Itshal Elfassy - Rif
 11 Iyar: Rabbi Naftali de Rovchits
 12 Iyar: Rabbi Méssaoud Abihatsséa
 13 Iyar: Rabbi Yéchaya Alévy
 14 Iyar: Rabbi Yéoudah Bar Ilaye

NOUVEAU:

Nous avons l'immense joie de vous annoncer la parution du premier livre en français des enseignements du Rav Yoram Abargel Zatsal



Le livre indispensable à disposer sur votre table de Chabbat !

054.943.93.94

*Quantité limitée / hors frais de livraison

Histoire de Tsadikimes

Le livre Ahavat Haïm présente une histoire étonnante sur le Sabba de Chipoli Zatsal, qui se conduisait avec pudeur et humilité, même quand il était en son pouvoir de nuire gravement à ses ennemis. Au début de sa carrière de Rav, il vivait dans la ville de Zalatafali, en Ukraine, et afin de cacher sa grandeur et sa sainteté servait comme chamach de la synagogue. Les gens de la ville ne le traitaient pas du tout avec respect et il était donc entièrement disponible pour faire son service divin tranquillement sans qu'on le dérange. Dans cette ville il n'y avait pas de mikvé dédié aux hommes, car on pensait que c'était inutile et dégradant, de plus on avait interdit aux hommes de s'immerger dans le mikvé des femmes.



Le balan, qui était chargé de nettoyer le mikvé et de chauffer l'eau, laissait une fenêtre entrouverte pour ventiler le mikvé, et le Sabba de Chipoli en profitait. Chaque nuit avant la Tikoun Hatsot, il grimpait rapidement et entraînait par la fenêtre dans le mikvé. Avec une réelle dévotion, il s'immergeait dans les eaux gelées du mikvé, pour se purifier pour son service divin. Une nuit, le balan eut une intuition... Il fut rempli de colère contre le chamach quand il le vit et menaça que si une fois de plus il était surpris en train de voler dans le mikvé, il serait battu à mort. Le Rav essaya de lui expliquer calmement la vertu du mikvé, mais en vain. Il essaya de le soudoyer avec beaucoup d'argent, mais il restait de marbre - Pas d'entrée pour les hommes!

Le Balan était certain que le chamach de la synagogue avait un problème mental, pourquoi un homme avait-il besoin de se tremper ? Et dans un mikvé gelé, au milieu de la nuit, en grimpant le mur encore et en risquant de chuter, étrange ! Le Sabba de Chipoli vit qu'il n'avait aucun moyen de faire changer d'avis le balan et lui dit : Je voudrais te faire une grande faveur, mais pour cela il faut que tu t'engages envers moi par une poignée de main que tu ne révéleras pas mon secret pour le reste de ta vie. Le balan piqué par la curiosité accepta la proposition et lui serra la main.

Le Sabba de Chipoli lui dit : Sache que si je le voulais, je t'aurais brûlé avec mon souffle, et je t'aurais transformé en un tas d'os, mais je ne veux pas blesser un Juif et si tu me

donnes la clé du mikvé en retour je résoudrai tes problèmes. Même si tu le caches, je sais que ta fille a été touchée par la maladie il y a quelques années, si tu me donnes la clé du mikvé, ta fille ouvrira les yeux demain et bientôt tu pourras la marier, facilement et joyeusement. Étonné par le saint esprit du chamach, le balan réalisa qu'en face de lui se tenait un saint homme, se cachant sous l'apparence d'un simple chamach. Il commença immédiatement à s'excuser et à demander pardon pour son horrible comportement et avec un cœur sincère lui donna la clé tant attendue.

En effet, le lendemain, sa fille ouvrit les yeux pour la plus grande joie de ses parents et à l'étonnement de tous les habitants de la ville. Quand le Balan vit que toutes les paroles du Sabba de Chipoli avaient été pleinement accomplies, il regretta profondément de ne pas pouvoir dire aux habitants de la ville qui était vraiment le chamach, afin qu'ils cessent de lui manquer de respect. Après un certain temps, le Balan tomba malade et avant de mourir, il révéla aux rabbins de la ville que le chamach était un tsadik caché et les avertit de l'honorer et de cesser de l'utiliser comme esclave. Ils furent tous honteux de l'avoir méprisé et c'est avec une grande tristesse qu'ils regrettèrent tout le mal qu'ils avaient fait à ce juste de vérité. A partir de ce moment-là, ils commencèrent à le traiter avec respect.

Le Sabba de Chipoli vit que les gens de la ville ne pouvaient pas le regarder en face sans honte. De plus, depuis que sa grandeur avait été dévoilée de nombreuses personnes affluaient vers lui et l'interrompaient dans son service divin. Alors il quitta la ville de Zlatifali et est retourné à son anonymat, tournant de villes en villages et rapprochant les enfants Israël de leur père céleste, sauvant des Juifs persécutés et gémissant sous le joug des ennemis, de sorte que pendant huit ans, il œuvra avec dévotion pour son peuple dans une grande pudeur. Il établit ensuite son siège dans la ville de Chipoli, où il dirigea sa congrégation pendant quarante-deux ans, prodiguant des miracles et des merveilles dans tout le pays.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous :
+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière

BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁמְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON EMOR

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon, Rabbi Shimshon 'Haim Ben Rav Na'hman Michael vécut il y a plus de 250 ans en Italie (ville de Modène).

Le Zera Shimshon est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le Zera Shimshon eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le ZERA SHIMSHON promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belle descendance) que spirituelle.

CONNAITRE SA PLACE

La parasha (qui signifie "parle") commence avec des lois spécifiques aux "Cohanin" (Prêtres) et au "Cohen Gadol" (Grand Prêtre), ainsi que des règles concernant le service du Temple. La seconde partie de la Parasha donne le calendrier annuel des fêtes juives. La Parasha mentionne également l'interdiction d'assassiner ou de blesser son prochain. A la fin de notre parasha un épisode « surprenant » est décrit :

י וַיֵּצֵא, בֶן-אִשָּׁה יִשְׂרָאֵלִית, וְהוּא בֶן-אִישׁ מִצְרִי, בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וַיִּנְצֹצוּ, בְּמַחֲנֵהוּ, בְּנֵי יִשְׂרָאֵלִית, אִישׁ הָיִשְׂרָאֵלִי.

10 Il sortit, le fils d'une femme israélite, lequel était le fils d'un homme Egyptien, parmi les Bnei Israël ; et ils se disputèrent dans le camp, ce fils d'une Israélite et l'homme israélite.

י א וַיִּקַּבּ בֶּן-הָאִשָּׁה הַיִּשְׂרָאֵלִיתָת-הַשֵּׁם, וַיְקַלֵּל, וַיְבִיאוּ אוֹתוֹ, אֶל-מֹשֶׁה; וְשֵׁם אִמּוֹ שְׁלֹמִית בַּת-דִּבְרִי, לְמַטֵּה-דָן.

11 Le fils de la femme israélite proféra, en blasphémant, le Nom; on le conduisit devant Moché. Le nom de sa mère était Chelomite, fille de Divri, de la tribu de Dan.

יב וַיִּנְיָחוּהוּ, בְּמִשְׁמֶר, לְפָרֶשְׁתָּהֶם, עַל-פִּי ה'. {פ}

12 Ils le mirent en prison, jusqu'à ce que D.ieu leur précise [ce qu'ils doivent faire de cet homme].

יג וַיְדַבֵּר ה', אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר.

13 Hachem parla ainsi à Moché:

יד הוֹצֵא אֶת-הַמְקַלֵּל, אֶל-מַחוּרְצֵי-הַמַּחֲנֵה, וְסָמְכוּ כָל-הַשְּׂמֵעִים אֶת-יְדֵיהֶם, עַל-רֹאשׁוֹ; וְרָגְמוּ אוֹתוֹ, כָּל-הָעֵדָה.

14 "Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp ; que tous ceux qui l'ont entendu posent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide.

Le texte évoque ici le récit d'un homme qui était né de mère « juive » et de père « égyptien ».

Sa mère était Chelomite fille de Divri de la tribu de Dan (Rashi explique que « fille de Divri » fait référence au mot « parler », elle était bavarde 'davranith'. Elle bavardait avec tout un chacun, et

c'est ce qui l'a perdue). Les enfants d'Israël étaient regroupés par tribu lorsqu'ils étaient dans le désert. Chaque tribu avait son camp et dans chaque camp, chaque famille avait son emplacement. Le problème, c'est que l'héritage de la tribu était fixé selon le père. Donc un fils d'un homme de la tribu de Dan, par exemple, aura une part dans le camp de Dan puisque lui-même fait partie de la tribu.

Or, vient cet homme issu d'une relation interdite. Sa mère est de la tribu de Dan, certes, mais son père est égyptien. Cet homme n'appartient alors à aucune tribu pour ce qui est des « lois » du campement. Il vient tout de même planter sa tente dans le camp de Dan et en fut chassé.

Cet individu va aller voir Moché, en espérant qu'il lui donnerait raison, mais voilà que Moché le déboutte : il doit quitter le camp de Dan... Il ne supporte pas cette décision et il maudit D.ieu, il blasphème.

Pour revenir au verset « Il sortit, le fils d'une femme israélite », Rashi pose la question suivante « **Mais d'où est-il sorti ?** ». Effectivement, le verset ne précise pas d'où cet individu est sorti ? Rashi de répondre au nom de Rabi Lévi: « **Il est sorti de SON monde** »

Le Rav Moshé Nezri nous dévoile une très belle explication sur la réponse donnée par Rashi à la question posée. Il explique qu'en signifiant « **Il est sorti de son monde** », rabbi Lévi souhaite en fait nous révéler « **qu'il est sorti de sa propre REALITE** ». Nombre de personnes vivent dans une sorte de déni de leur propre réalité. Ils s'imaginent « riches », ils s'imaginent « d'une intelligence extrême », etc. Ils se complaisent à vivre dans une

réalité qu'il n'est pas la leur. Cet individu fils d'une mère juive et d'un père égyptien n'acceptait pas son « statut » particulier (né de mère juive et de père égyptien). Les lois de « campement » étaient fixées selon l'origine du père et non de la mère. C'est cette « réalité » qu'il refusait d'entendre. Il n'acceptait pas que son père était un « NON JUIF ». De ce fait, il était sorti de « SON MONDE ».

Cela nous amène à la réflexion selon laquelle « **UN HOMME DOIT TOUJOURS RECONNAITRE ET ACCEPTER SA PLACE** » (הַמְכִיר אֶת מְקוֹמוֹ). Un homme doit connaître sa place dans sa famille, dans la société, dans une communauté et évidemment vis-à-vis d'Hashem. C'est par ailleurs, tout le sujet de la faute des enfants de Aaron (ces deux tsadikim furent consumés par un feu céleste alors qu'ils avaient apporté de l'encens dans le sanctuaire). Même si leur volonté était pure et noble, ils devaient savoir se « positionner » dans leur relation vis-à-vis d'Hakadosh Barouh Hou.

Le Zera Shimshon dans la parashat Bamidar rapporte qu'au moment du « don de la torah », les cieus étaient « ouverts » et les bnei Israël aperçurent les « anges ». Ils avaient vu que les anges étaient alignés, en « rang » et parfaitement ordonnés. Chacun était à sa place. Les bnei israel demandèrent alors à Moshé :

« Moshé, nous aussi, nous souhaitons être organisé de la même façon que les anges ». Moshé demanda à Hashem qui accepta la demande des Bnei Israel. Dès lors, les bnei israel étaient organisés par camps ».

Le Zera Shimshon fait remarquer la chose suivante « *Que virent les bnei israel de si marquant dans le comportement des anges* » ?

Le Zera Shimshon explique qu'en voyant les anges organisés de la sorte, ils comprirent que « **Tout celui qui connaît SA place, la paix s'établit et il n'y a point de discorde** »

Le Talmud (traité Ouksin) dit qu'il n'y a pas de plus « beau ustensile » pour la bénédiction que « la paix ». Lorsque chacun reconnaît « SA PLACE », la paix réside. Aussi, les bnei israel avaient perçus à travers « l'organisation » des anges, cette « vertu » extraordinaire qui est le fait de « CONNAITRE SA PLACE ».

Le Zera Shimshon explique que lorsque Bilam « vit » les « camps » des bnei israel, il ne put les « maudire ». Bilam se dit la chose suivante « *Dans les camps des bnei israel, chacun est A SA PLACE* », ainsi il est évident que « *LA PAIX RESIDE ENTRE EUX* », de ce

fait, « MA MALEDICTION NE POURRA PAS AVOIR D'EMPRISE SUR EUX ».

Pour faire le lien avec l'une des mishna présente dans les pirkei avot de cette semaine ;

רַבִּי אֱלֶעָזָר הַקָּפָר אָמַר, הַקְנָאָה וְהַתְנַאֲוָה וְהַכְּבוֹד, מוֹצִיאִין אֶת הָאָדָם מִן הָעוֹלָם

Rabbi Elazar Ha-kappar dit: La jalousie, la recherche des plaisirs et des honneurs font « SORTIR » l'homme du « MONDE »

A la lumière de ce que nous avons expliqué plus haut, nous pouvons expliquer la chose suivante. Si nous analysons les trois défauts cités par cette mishna, ces derniers correspondent à des défauts « majeurs » qui sont souvent « initiés » par le fait qu'un individu n'accepte pas « **SA PLACE** ». Si je désire ou j'envie quelque chose ou des honneurs c'est que fondamentalement je n'accepte pas mon statut. Un homme qui n'accepte pas SA PLACE, SON STATUT, SA POSITION finit par jalouser, envier, désirer et de facto « SORTIR DU MONDE », « SORTIR DE SON MONDE ».

Puisse, cette étude du Zera Shimshon (compilée avec d'autres dvar torah) apporter délivrance et réussite à tout celui désire.

LEILOUY NISHMAT HAIM BEN SIMHA, SOLIKA BAT RAHMA, Yael BAT SARAH, REFOUA SHELEMA POUR SHLOMO BEN MYRIAM, ELIAHOU BEN MYRIAM. BEN ZAHAR LE HADASSA MESSAOUDA BAT BRAHA. @TIFERETMOCHE ROMAINVILLE